L'Ami du Peuple

JOURNAL REGIONAL DE L'ONTARIO NORD

Vol. III, Numéro 7 — Le numéro, 5 sous. — "Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte".—*Racine.* — Sudbury, Ont., jeudi 3 août 1944

Lettre d'Ottawa

A L'UNANIMITE, LA CHAMBRE VOTE LA 2ème LECTURE DU BILL DES ALLOCATIONS FAMILIALES

M. King fait un beau discours.—Le taux décroissant par rapport au nombre est en contradiction avec les principes sur lesquels le gouvernement fonde son projet.—Le ministre de la Justice admet lui-même que l'échelle décroissante par rapport au nombre est une injustice.—Un aveu formidable de Brooke Claxton.—Après avoir attaqué le bill, les conservateurs progressistes retraitent.—M. King défend le Québec et annonce qu'il y aura des élections générales avant avril 1945.

Ottawa. — Le premier ministre Makenzie King a ouvert le grand débat sur les allocations familiales à la Chambre des communes. Le leader du gouvernement canadien a prononcé un grand discours. Il s'agissait évidemment seulement de déclarations de principes. Toutefois, il fait plaisir de voir un premier ministre canadien reconnaître aussi bien la place que le capital humain doit avoir dans la nation.

Sur quels principes le bille repose-t-il? Cette mesure, a dit M. King, est fondée sur la supposition que les enfants sont un avantage pour un pays et que, parmi les ressources d'un pays, le capital humain est de beaucoup plus important que les richesses matérielles. En ce moment, au Canada, la plus grande partie du fardeau d'élever la future génération retombe sur moins du cinquième de notre classe laborieuse. Pour être plus précis, 84% des enfants de moins de 16 ans au Canada sont à charge de 19% seulement des salariés. Il n'est que juste que les frais que comporte ce sacrifice soient répartis sur tous.

Cette mesure vise également, d'après M. King, à fournir à tous l'égalité de chances dans la vie et à promouvoir le bien de tous plutôt que le bien d'une classe en particulier.

Il est évident que, le gouvernement s'écarte de ces principes. Si le projet de loi a pour but d'assurer mieux la survivance de la nation, de procurer à tous les enfants égalité de chances dans la vie, de promouvoir le bien de tous plutôt que le bien particulier d'une classe, le gouvernement canadien devrait accorder les mêmes allocations par rapport à l'âge à tous les enfants de moins de seize ans dans une famille sans diminuer ces allocations à partir du cinquième.

Pour qu'une nation s'accroisse, une famille doit nécessairement compter plus de trois enfants, d'après les économistes et pour qu'une nation progresse, les familles doivent avoir quatre enfants et plus. Or, c'est au moment où les familles travaillent le plus à cet accroissement naturel de la population que le gouvernement diminue l'allocation par rapport au nombre. L'application du principe invoqué par King exigerait, au contraire, que les enfants, à partir du cinquième, dans une famille, soient traités au moins sur le même pied que ceux d'une famille de moins de cinq enfants.

Que le taux décroissant à partir du cinquième enfant, constitue une diminution d'avantages pour les enfants qui naissent après le quatrième dans la famille, à comparer à ceux qui appartiennent à une famille de quatre enfants, il n'y a pas à insister là-dessus. Il est clair que le montant global d'allocations que chacun des enfants d'une famille de quatre recevra pendant les quinze ans qu'il aura droit aux allocations sera supérieur au montant total que recevra chacun des quatre derniers enfants d'une famille de huit enfants. L'inégalité de chances dans la vie saute aux yeux: ce qui est contradictoire avec le principe énoncé par le premier ministre lui-même.

Il ressort non moins clairement de cette inégalité d'avantages que le projet de M. King favorise plus le bien des petites familles que celui des familles nombreuses. Les petites familles reçoivent un traitement privilégié que l'on refuse aux familles nombreuses.

M. ST-LAURENT ADMET L'INJUSTICE

Le ministre de la Justice, M. Louis St-Laurent, a reconnu lui-même l'existence de l'injustice de l'échelle d'allocations décroissantes à partir du cinquième dans une même famille. Mais il a déclaré que la permanence de cette mesure, ainsi que le fait que les allocations seront calculées de mois en mois d'après le nombre actuel d'enfants de moins de seize ans de mois en mois dans une famille, "équilibreront, peut-être incomplètement, l'injustice de l'échelle" qui réduit l'allocation, à partir du cinquième enfant, dans une famille.

M. St-Laurent a eu parfaitement raison de douter de la correction de l'injustice qu'il admet exister dans le bill. Que le gouvernement en effet, calcule le montant global que chaque enfant d'une famille de quatre enfants recevra pendant les quinze ans qu'il aura droit aux allocations; qu'il calcule aussi le montant total que chacun des quatre derniers enfants d'une famille de huit enfants recevra pendant les quinze ans qu'il aura droit aux allocations; il constatera que, dans le premier cas, ce montant global est plus élevé que dans le second. Le montant inférieur, dans le second cas, sera de plus en plus grand à mesure que la famille croitra en nombre.

Le ministre de la Justice a dit qu'il en coûtait moins, en moyenne, par enfant, dans une petite famille que dans une grande, pour l'entretien et l'éducation de l'enfant. Cela est exact. Mais, comme l'allocation, à partir du cinquième enfant, est basse en comparaison du coût mensuel de l'entretien d'un enfant, la coupure surtout de deux dollars à l'égard du sixième et du septième enfant, et de 3 dollars à l'égard du huitième, n'est pas proportionnée au coût de la vie. On peut douter qu'elle soit compensée par la déduction du coût moyen de l'entretien d'un enfant dans une famille nombreuse.

UNE FAUSSE ECONOMIE

On s'est mal expliqué pourquoi le gouvernement avait introduit, dans son bill, ce taux décroissant par rapport au nombre.

Il ne pouvait être question d'économie. M. Brooke Claxton, assistant parlementaire du premier ministre et député de St-Laurent-St-Georges, a participé au débat. S'appuyant sur des statistiques préparées officiellement, il a déclaré que, pour le mois de juillet 1945, les déductions, à partir du cinquième enfant représenteraient la somme de $600,000, tandis que le coût total des allocations se chiffrerait à $21,000,000. Les déductions, à partir du cinquième enfant, sont si peu considérables, à comparer au montant global d'allocations versées, que la question d'économie ne saurait justifier l'injustice réelle et grave, admise par le ministre lui-même de la Justice, que constitue le taux décroissant par rapport au nombre à partir du cinquième enfant dans une famille.

Au fond, cette économie n'en sera pas une. Les frais d'administration accrus de ce fait absorberont en partie cette prétendue économie. Ce qu'il enlèvera à ces enfants, le gouvernement le donnera à des fonctionnaires ou passera en frais d'administration.

Pourquoi donc le gouvernement tient-il tant à ce taux décroissant par rapport au nombre? M. Brooke Claxton, assistant parlementaire du premier ministre, l'a avoué clairement.

"L'Ontario et la Colombie britannique, a-t-il dit, toucheront une plus forte somme par enfant, étant donné que la réduction qui a soulevé beaucoup d'opposition dans le Québec ne s'appliquera guère dans ces provinces. En d'autres termes, cette mesure a été préparée de façon à résoudre de la manière la plus pratique le problème qui était d'accorder le même traitement à tous les Canadiens ... Il s'ensuit donc, je le répète, que, par rapport aux différentes provinces, ce qu'une famille peut perdre sur le montant reçu pour chaque enfant, elle le regagne dans le montant familial qu'elle touche. L'échelle progressive et régressive des allocations prévues par l'article 3 du bill a été conçue spécialement dans ce but, c'est-à-dire d'égaliser la situation, en se fondant sur la supposition ou le fait,—et tout le monde sait cela,—qu'il en coûte plus pour entretenir un enfant à mesure qu'il grandit qu'il en coûte pour entretenir un bébé."

RACISME ANGLO-CANADIEN

En passant, notons que l'on ne tient plus compte de l'égalité de chances pour chaque enfant. Il s'agit de donner le même montant par famille dans chaque province, quel que soit le nombre d'enfants. Mais c'est là une parenthèse. Ce que nous voulons souligner dans la déclaration de M. Claxton, c'est que les Anglo-Canadiens, qui ont plutôt des petites familles, toucheront une somme plus forte par enfant que les Franco-Canadiens qui ont des familles nombreuses, et que l'échelle progressive et régressive des allocations prévues par l'article

(Suite à la page quatre)

Belle fête au R. P. Gamache

Dimanche, après la grand'messe, la chorale se réunissait dans la salle paroissiale pour fêter les vingt ans de service de son aumônier, le R. P. Gamache.

Pris à l'improviste, celui-ci fut fort agréablement surpris de ce témoignage de reconnaissance qu'agrémentait un splendide cadeau: porte-bréviaire en cuir, tabatière de bois sculpté et cigares de rare qualité. Tout ceci avait été précédé d'une adresse de M. Maurice Gravelle, directeur intérimaire de la chorale, où ce dernier exalte en un style délicieusement symbolique la généreuse contribution du père Gamache au progrès musical et liturgique de la paroisse. Le bon prêtre, au milieu d'applaudissements répétés se leva pour offrir aux chantres, avec grande simplicité, son chaleureux remerciement. Sur proposition de M. Gravelle, un vote de gratitude fut adressé aux étudiants du Québec venus travailler à Sudbury, pour l'aide apportée à la chorale pendant les vacances. Espérons, dit-il seront encore au poste, l'an prochain.

Pour clore cette réunion intime, les membres furent invités à admirer les beaux cadeaux du Père Gamache.

Nouvel hôpital

La Commission municipale de l'Ontario vient d'aviser le conseil de ville, qu'elle se réunira à Sudbury le 4 août. Elle discutera alors la construction d'un hôpital de maternité à 180 rue Nicholas. Mme V. L. Cameron, de 72 rue Wembley, avait demandé au conseil de lever les restrictions sur construction dans la région, afin d'édifier le nouvel hôpital. Mais le conseil a reçu une pétition s'opposant au projet.

Autre blessé de guerre

Le bilan des blessés de guerre pour Sudbury s'allonge tout le temps. M. et Mme Joseph Dénommé, de 38 rue Quinn, Gatchell, ont reçu des nouvelles disant que leur fils, le trouipier Georges Dénommé, a été frappé à la cuisse gauche par un fragment d'obus. Il est à l'hôpital en France.

Chez les C. C. F.

Des rapports de Montréal disant que Ben Levert, organisateur d'une union ouvrière, sera nommé candidat C.C.F. dans le comté Hochelaga du Québec ont mis fin à la rumeur qu'il serait choisi par les C.C.F. dans le district Nipissing. Ceci laisse le champ libre à plusieurs aspirants lors de la convention C.C.F. à Sturgeon Falls, le 4 septembre. Les aspirants mentionnés sont J.-Adélard Lajeunesse, professeur au High School, J. A. Kidd, E. J. Lawrence, de Garson et Médéric Beauparlant, de St-Charles. M. Lajeunesse semble le plus favorisé.

Chic mariage à Chelmsford

Lundi dernier, le 1 7juillet, en l'église St-Joseph de Chelmsford, Mgr Stéphane Côté bénissait le mariage de Mlle Léa Bélanger, fille de M. et Mme Willie Bélanger, à M. Gérard Blais, fils de M. et Mme Damien Blais.

La mariée, accompagnée de son père, portait une longue robe de sheer et de dentelle blanche, genre princesse, avec manches longues. Son voile était retenu par une couronne de fleurs. Elle portait un bouquet de roses 'American Beauty". Ses demoiselles d'honneur étaient Mlle Rolande Bélanger, soeur de la mariée, et Mlle Gilberte Blais, soeur du marié. Elles portaient chacune une longue robe de taffe rose pâle. Les garçons d'honneur étaient MM. Adrien Brunet et Vital Miron.

A l'issue de la cérémonie il y eut deux réceptions, chez M. Damien Blais, et chez M. Willie Bélanger. La mère de la mariée portait une robe de crêpe fleuri avec corsage de roses, et la mère du marié, une robe bleue avec corsage de roses. L'heureux couple partit ensuite pour un voyage à Montréal. Pour voyager, Mme Blais portait un costume bleu poudre. A leur retour ils éliront domicile à Chelmsford.

Le service sélectif

Environ 400 hommes du district Sudbury, à qui on a refusé le service militaire ,ont reçu un appel du bureau du service Sélectif national. On vérifiera la possibilité de les transférer à des emplois plus essentiels. Jusqu'ici 125 ont fait acte de présence au bureau, et de ce groupe 80% sont déjà dans des emplois essentiels. Le sort de l'autre 20% n'a pas encore été décidé. On signale que 140 hommes n'ont pas fait de cas de l'ordre et leur noms seront donnés aux officiers du bureau.

Hanmer

Le R. P. Siméon Charpentier et sa mère nous quittaient la semaine dernière pour un séjour à Montréal, où il visitent des parents et amis. Le curé Mulligan, de Capréol, desservira la paroisse pendant son absence.

Le soldat Armand Lajambe, de Hanmer, fut blessé récemment sur le front de Normandie, d'après une nouvelle reçue par ses parents la semaine dernière. Le soldat Lajambe est depuis un an et demi outremer, et fait partie du corps des ingénieurs canadiens. Il est le fils de M. Léandre Lajambe, qui réside depuis longtemps dans notre paroisse. Nous souhaitons au blessé un prompt rétablissement.

Mlle Lucille et M. Onésime Tremblay, de Hanmer, passaient quelques jours chez M. Henri Charbonneau, de Elezard Valley.

M. Roméo Proulx, de Sudbury, rendait visite à ses parents de la paroisse, récemment.

M. Arthur Quesnel, Mlle Lucienne Plante, M. Lucien Proulx, Mlle Rolande Gatien et M. Réal Bergeron, tous de Sudbury, étaient de passage dans notre paroisse dimanche dernier.

Mlle Anita Pharand, employée à l'hôpital St-Joseph de Sudbury passait une semaine de vacances chez son père, M. Jos Pharand.

Célébration d'un jubilé

Le 14 juillet 1944, M. et Mme J.-R. Marcotte et M. et Mme Albert Marcotte se rendirent à Montréal pour assister à la célébration du Jubilé d'or de Soeur Marie-Archibald, religieuse des Saints Noms de Jésus et de Marie, dont la Maison-Mère est à Outremont, Montréal.

Soeur Marie-Archibald est la soeur de M. J.-R Marcotte, 219 rue King à Sudbury. Deux autres religieuses de la même communauté, Sr Jules de Rome et Sr Marie-Aurélius sont aussi les soeurs de M. J.-R. Marcotte.

La célébration du Jubilé eut lieu à la Maison-Mère des Saints-Noms de Jésus et de Marie; elle fut présidée par Son Excellence Mgr A. Forget, évêque de St-Jean de Québec.

Un banquet pour les parents des religieuses eut lieu chez M. Wilfrid Séguin, rue Berri, Montréal. Les personnes suivantes y assistaient: Mme Alex sauvé, Alexandria; M. et Mme J.-R. Marcotte, Sudbury; M. William Marcotte, Lancaster; M. et Mme Camille Charlebois, Cornwall; M. et Mme Albert Marcotte, Sudbury; Mme Joseph Sauvé, Bainsville; Mme Lucide Dalbec, Cornwall; M. et Mme Adrien Aubin, Montréal; M. W. Durocher, Alexandria; M. et Mme Roméo Lefebvre, Cornwall; Mlle M.-Anne Charlebois, Cornwall; M. et Mme M. Aubin, Pembroke; M. Jean-Claude et Paul-Edouard Aubin; Mme M. Fournier; M. et Mme Charles Fournier, Mlle A. Baker, Mlles Thérèse Séguin, Jeannine Aubin, Gisèle Perreault, Denise et Marthe Fortin, M. Robert Fournier, Mlle Fernande Fournier, Mme Gontran Fournier et plusieurs autres.

Dans l'après-midi, les religieuses se rendirent à Cornwall chez leur soeur Mme Camille Charlebois.

M. et Mme J.-R. Marcotte, M. et Mme Albert Marcotte, M. Camille Charlebois et Mlle M. Anne Charlebois firent un voyage à Valleyfield, Beauharnois, st-Stanislas de Kostka où ils visitèrent quelques parents puis se rendirent à Cornwall rejoindre à Sudbury où elles passèrent deux semaines chez leur frère.

A cette occasion les enfants de M. J.-R. Marcotte se rendirent chez leur père pour accueillir leurs tantes. Sur douze enfants, onze étaient présents, un seul, M. Laurent Marcotte, de Hamilton, ne put se rendre à Sudbury.

M. et Mme Archibald Aubin, de Montréal, étaient de passage à Sudbury chez M. J.-R. Marcotte, durant la visite des religieuses.

Activité minière

L'activité dans la région minière d'or de Sudbury n'est pas au niveau de ce que demanderait la course à l'or dans le nord Ontario. Martin A. Storey, greffier des mines pour le district de Sudbury, déclare qu'il y a une augmentation considérable dans les statistiques pour les premier six mois de 1944. D'après le département provincial la course à l'or s'étend à travers l'Ontario, depuis le Québec jusqu'au Manitoba, et de North Bay à la baie d'Hudson. Jusqu'ici en 1944, le bureau de Sudbury a inscrit 649 concessions, ce qui tranche sur 444 concessions enregistrées en 1943 pour la même période.

Une union chez les pompiers

Les pompiers de Sudbury seront inclus dans l'entente collective des employés de la ville. Le Conseil a passé une résolution, autorisant un édit permettant à la cellule 527 de l'association internationale des Pompiers de négocier. On croit maintenant que les employés de la Commission de l'Hydro de Sudbury, demanderont l'approbation d'une union.

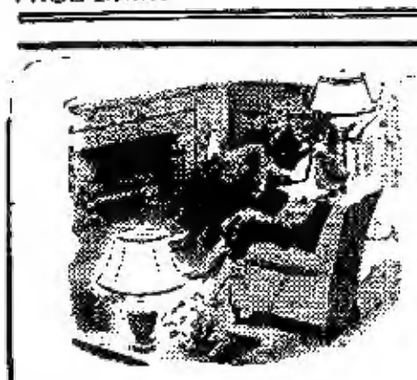

Au Royaume de la Femme

Directrice: Yvonne Charette

Femme varie...

La conception de la beauté s'est modifiée à travers les âges. Les diverses époques ont tour à tour vanté les charmes de la femme mince et sanctionné les formes arrondies.

Les temps modernes sont férus d'équilibre en ce qui regarde l'esthétique féminine. A la manière des belles de la Grèce antique, ce qui prouve que les formules ne sont pas d'hier, les femmes d'aujourd'hui se livrent à des exercices dans le but de maintenir leur ligne et d'acquérir la grâce et la souplesse d'un beau maintien. Les préceptes d'hygiène esthétique, alors comme maintenant, étaient en honneur et les femmes vivaient de régime pour ne pas engraisser.

Les Romaines, elles aussi tenaient à leur silhouette et le plus beau compliment que l'on pût faire à une femme était de comparer sa taille ondulante à la souplesse d'un jonc.

On dit que déjà, au Moyen-Age, on chantait la gloire de la taille fine et des formes parfaites. Les vestiges artistiques de l'époque révèlent ainsi l'idéal féminin.

La Renaissance devait bouleverser complètement la conception de la beauté et l'influence flamande mettra à la mode les femmes potelées, grasses et dodues. Rubens marqua de son empreinte le siècle suivant, décrétant que la femme ne devait être ni trop mince, ni trop grasse.

Sous LouisXV, revint le type de la femme élancée, svelte, aux attaches fines. Le Directoire fût l'ère de la taille mince, mais l'Empire sacrifia tout aux Junons et les faveurs allèrent décidément aux femmes olympiennes jusqu'à ce que le Romantisme idéalisât la femme pâle à la taille de guêpe.

Le dernier siècle mit successivement en vedette les formes potelées et la silhouette libellule. La femme élancée de nos jours prévaut, jusqu'à ce que cela change, car avec les femmes, sait-on jamais?...

Courrier de Lysette

D.— Il y a un an et demi, un jeune homme de dix-neuf ans m'a courtisée durant six mois. Au bout de ce temps, sous prétexte que son père ne voulait pas qu'il me fréquente, il m'a quittée mais depuis il a fréquenté durant six mois une de mes amies et l'a laissée; puis il a passé six autres mois à fréquenter une autre jeune fille que nous connaissons bien. Pourtant lorsqu'il me voit il semble heureux et vient toujours me reconduire chez moi. Je l'aime et je ne crois pas pouvoir l'oublier. Croyez-vous que je puisse espérer qu'il reviendra me fréquenter? — DIX-NEUF PRINTEMPS.

R.— Si ce jeune homme se fait ainsi un jeu de passer de l'une à l'autre il se pourrait fort bien qu'il recommence les tours et qu'il retourne vous visiter. Je ne le crois ni sérieux ni sincère et je crois que vous feriez bien de chercher à l'oublier. Vous reviendrait-il, qu'il vous abandonnerait probablement de nouveau et vous en éprouverez un nouveau chagrin. Ne vous exposez pas à une nouvelle déception.

• •

D.— J'ai dix-huit ans et mon ami a vingt-cinq ans. Il y a quelques mois nous avions fait des économies et nous devrions nous marier sous peu. Depuis il a été appelé pour son service militaire et tous nos projets sont bouleversés. Je crains d'en être séparée et de le perdre. Ne devrions-nous pas nous marier? Je suis désespérée. J'éprouve pour lui un amour profond et sincère. — MES CHEVEUX CHATAINS.

R.— Il faut avant de prendre cette décision grave consulter vos parents. Ce sont eux qui vous guideront le plus sagement. Le mariage comporte toujours des risques et, dans votre cas, ils ne sont pas plus nombreux. Votre grande jeunesse réclame cependant que vous vous éclairiez et que vous confiiez à vos parents le soin d'établir si vous devez vous marier maintenant.

• •

D.— Je suis orpheline de mère et, depuis un an, je tiens maison pour mon père qui est bon et très riche mais aussi très autoritaire. J'étais heureuse de veiller sur mes frères et soeurs mais maintenant mon père veut se remarier avec une personne que j'estime bien et qui, elle aussi, est riche. Je voudrais partir dès qu'elle entrera dans la maison car je veux aller travailler. Mon père et ma future belle-mère s'y opposent. Je ne suis pas très instruite car j'ai dû quitter le couvent afin d'aider ma mère qui était malade. Je n'aime pas la vie mondaine que l'on fait chez moi. J'ai dix-huit ans. Puis-je m'enrôler dans l'armée sans le consentement de mon père? UN NUAGE QUI PASSE.

R.— Je doute que l'on vous reçoive sans le consentement de votre père. Le mieux serait de tenter de l'obtenir. Attendez que le mariage de votre père ait eu lieu et demeurez quelque temps avec votre belle-mère, afin de ne pas donner l'impression que votre enrôlement est une fuite devant votre belle-mère. Si votre père constate que votre détermination est sérieuse et réfléchie, il consentira sans doute à ce que vous désirez.

• •

D.— J'ai 21 ans et je fréquente une jeune fille de 20 ans. Elle demeure chez son beau-frère qui essaie de la détacher de moi. Je n'ai jamais rien fait pour nuire à ce dernier. Je veux épouser cette jeune fille. Que dois-je faire. — UN AMI SINCERE

R.— Vous n'avez pas à vous préoccuper de ce que dit le beau-frère de cette jeune fille puisque l'affection que vous portez à cette dernière est sincère et que votre conduite est irréprochable. Si votre amie répond à vos sentiments elle n'aura qu'à demeurer indifférente à la propagande qu'exerce cet homme auprès d'elle et à garder un silence prudent afin de ne pas causer de querelle de famille. Vous-même, n'ayez crainte de signifier que vous fréquentez sérieusement votre amie et que vous l'épouserez dès que vous serez en mesure de le faire.

• •

D.— Je mesure cinq pieds et 10 pouces et mon ami cinq et 8 pouces, je n'aime pas à dépasser sa taille, etc... — UNE BRUNE.

R.— La taille importe peu quand les qualités du coeur et de l'esprit dominent.

LYSETTE

Les oeufs

DEMANDENT UNE CUISSON APPROPRIEE

On conserve au froid la plupart des aliments. De même, les oeufs se garderont plus longtemps s'ils sont mis dans un endroit frais aussitôt après la ponte.

Les coquilles d'oeufs sont semi-poreuses mais, heureusement, la nature les a recouvertes d'une pellicule les protégeant contre l'air et les odeurs. Le lavage enlève cette pellicule; c'est pourquoi il ne faut laver les oeufs qu'au moment de les utiliser. Les taches s'enlèvent facilement avec un linge sec et rude.

Les oeufs demandent aussi une cuisson à feu bas, juste au point d'ébullition pour les oeufs bouillis et les oeufs pochés. Les gâteaux éponges, les meringues, etc., exigent un four doux, les crèmes, les soufflés et tous les autres mets aux oeufs sont placés dans une lèchefrite d'eau chaude pour les faire cuire au four. On appelle cette méthode "cuire au four au bain-marie".

De nombreuses tartes sont gâtées par une meringue dure ou claire et pleine d'eau. Les techniciennes de la Section des Consommateurs, du ministère fédéral de l'Agriculture, disent que les blancs d'oeufs prennent plus de volume quand ils ne sont pas trop froids; la moindre quantité de gras dans le bol ou sur l'appareil rotatoire ou une particule de jaune empêchera les blancs de se battre en neige ferme. Si un jaune se brise en séparant les oeufs, enlevez-en même la plus petite partie; un morceau de coquilles est le meilleur instrument pour ce travail. On doit battre les blancs d'oeufs jusqu'à ce qu'ils se tiennent en pointe et soient reluisants sans être secs. Trop battre les oeufs ne vaut pas mieux que de ne pas les battre suffisamment. Une pincée de sel, une couple de gouttes de jus de citron, une pincée de poudre à pâte ou de crème de tarte aideront les blancs d'oeufs à rester fermes et contribueront à leur donner du volume. Avec un appareil électrique, brassez à une vitesse moyenne. Le sucre s'ajoute graduellement aux blancs battus, tout en continuant à battre. Empilez légèrement la meringue sur la crème partiellement refroidie et faites cuire immédiatement à four doux.

Tarte au cacao avec meringue

1/3 de tasse de sucre
1/3 de tasse de farine
1/3 de tasse de cacao
½ de c. à thé de sel
½ tasse de lait froid
1½ tasse de lait chaud
2 jaunes d'oeufs
1 c. à thé de vanille

Mêler le sucre, la farine, le cacao et le sel avec le lait froid et mélanger jusqu'à ce que le tout soit bien lisse. Incorporer graduellement le lait chaud puis remettre au bain-marie et faire cuire pendant 10 minutes, en brassant constamment. Ajouter une petite quantité du mélange chaud aux oeufs battus puis incorporer au reste dans le bain-marie et continuer la cuisson pendant 3 minutes. Retirer du feu et ajouter la vanille. Verser dans un fond de tarte cuit, de neuf pouces de diamètre. Quand partiellement refroidi recouvrir avec la meringue suivante:

Meringue

2 blancs d'oeufs
Une pincée de sel
½ de c. à thé de poudre à pâte
2 c. à table de sucre
¼ de c. à thé de cannelle

Ajouter le sel aux blancs d'oeufs et les battre jusqu'à ce qu'ils soient en neige ferme. Mêler la poudre à pâte et le sucre et les incorporer graduellement aux blancs d'oeufs. Etendre la meringue sur la tarte et saupoudrer de cannelle. Faire cuire à four doux (325 degrés) jusqu'à ce que ce soit délicatement doré, environ 15 minutes.

Choux à la crème

1/3 de tasse de gras doux
1 tasse d'eau bouillante
1 tasse de farine à pain tamisée ou 1 tasse plus 2 c. à table de farine à pâtisserie tamisée.
½ c. à thé de sel
3 oeufs

Mettre le gras et l'eau dans une marmite et faire chauffer jusqu'à ce que le gras soit fondu. Mêler la farine et le sel et tout ajouter à la fois, en brassant vigoureusement jusqu'à ce que le mélange forme une boule au centre de la marmite. Retirer du feu, refroidir légèrement puis ajouter les oeufs non battus, un à la fois, en battant bien entre chaque addition. Le mélange doit être solide. Déposer par cuillérées sur une tôle graissée et faire cuire à four modérément chaud (375 degrés) jusqu'à ce qu'ils soient bien gonflés et dorés, environ 15 minutes. Réduire la chaleur à 325 degrés et continuer la cuisson jusqu'à ce que les choux à la crème soient fermes, environ 10 minutes. Refroidir, puis les ouvrir et les remplir avec la crème désirée. — Note — Si vous utilisez du beurre, omettez le sel. Donne 12 choux à la crème.

L'enfant blessé

Vous vivez à la campagne avec vos enfants. Votre maison est isolée. Pourtant, en jouant, un de vos petits s'est blessé... Vous-même, en courant, ou bien tout simplement en marchant, vous vous êtes foulé le pied, tordu la cheville. L'accident exige un pansement urgent, qui vous permettra d'attendre la venue du docteur si celle-ci est jugée nécessaire.

SOINS D'URGENCE

Ayez toujours chez vous, dans une petite armoire réservée à cet usage, un nécessaire de pharmacie de première urgence: Alcool à 90o; Teinture d'iode, Eau oxigénée, Eau blanche, Arnica, Gaze à pansements, Compresses stérilisées, Bandes de pansements.

Nous ne nous occuperons aujourd'hui que de légères foulures ou d'écorchures, il va sans dire qu'il faut avoir dans votre pharmacie quelques médicaments de base, laudanum, bicarbonate de soude, remèdes classiques contre la migraine ou la grippe. Imaginons le cas, fréquent, où l'un de vos enfants s'est blessé assez profondément aux genoux.

NETTOYAGE DE LA PLAIE

C'est le premier soin à prendre. Débarrassez la plaie de la terre et de toutes les impuretés qui ont pu y pénétrer et détruisez les microbes qu'elle peut renfermer, prévenant ainsi tout risque d'infection. Si vous trouvant au dehors, vous n'avez rien sous la main, laissez la blessure saigner, à la condition bien entendu, qu'il y ait pas de danger d'hémorragie.

Si vous êtes chez vous, préparez d'abord tout ce qu'il faut et disposez-le à portée de la main sur une serviette très propre: eau bouillie, alcool à 90o, pansement, etc. Lavez-vous soigneusement les mains et rincez-les à l'alcool sans les essuyer.

Nettoyez la plaie à l'aide de tampons de coton stérilisés, trempés dans l'eau bouillie. Recommencez plusieurs fois, en allant toujours du centre de la plaie vers les bords. Tamponnez ensuite à l'aide de tampons de cotons trempés dans de l'alcool à 90o. Couvrez la plaie avec plusieurs épaisseurs de gaze stérilisée et une couche de coton stérilisé.

PANSEMENTS

Plaie au genou. — Commencez par enrouler la bande deux fois de suite, un peu au-dessus de l'articulation de genou, pour qu'elle soit fixée à ce point d'appui. Passez-la ensuite obliquement derrière le genou et entourez la naissance de la cuisse. Faites descendre la bande pour qu'elle croise sur la partie passée en oblique. Faites de nouveau un ou deux tours de jambe.

Plaie au pied. — Enroulez la bande au-dessus de la cheville, puis amenez-la en oblique jusqu'à la base des orteils; passez-la sous le pied, revenez en oblique derrière la cheville, et ainsi de suite jusqu'à ce que le pied soit couvert par un croisé régulier de la bande sur le milieu du pied.

Plaie à la tête. — Un pansement à la tête doit être le plus léger possible. Ne multipliez pas inutilement les couches de gaze et de coton.

Votre pansement aura quatre points d'appui: le sommet de la tête, un peu en arrière, le menton, la gaze du crâne en arrière et la tête, un peu en arrière et le front. Croisez votre bande du sommet de la tête au menton et du front à la nuque. L'essentiel en cas d'accident, est de ne pas perdre la tête. Conservez votre sang-froid. Agissez vite. Dites-vous que du contrôle de vos nerfs dépend la guérison rapide du blessé, soigné efficacement.

Pour nettoyer des objets en cuivre, prendre une tomate verte que vous partagez en deux. Bien frotter la surface à nettoyer avec le côté intérieur de la tomate. Laissez sécher quelques instants, puis frottez vivement avec un chiffon de laine bien sec.

Imagination

C'est ainsi que le coeur voudrait pouvoir nommer
Certains pressentiments dont il souffre à se fendre;
Mais il a beau alors tenter de s'en défendre,
Tout semble autour de lui venir les confirmer . . .

On dirait que le sort s'ingénie à former
De ces milliers de riens que le hasard engendre,
Une preuve de plus pour le faire comprendre,
Et lui fournir ainsi sujet de s'alarmer.

Au début la raison s'en moquera peut-être,
Mais pour être bientôt contrainte à reconnaître
Que si parfois il est trop prompt à s'émouvoir,

Susceptible, ombrageux, et rêveur par nature,
Le coeur à deviner une angoisse future,
N'en possède pas moins un étrange pouvoir . . .

Emilien LETOURNEAU, O.M.I.

Pharmacie Michaud

PRESCRIPTIONS REMPLIES AVEC SOIN
REMEDES DE FAMILLE

28, RUE DURHAM N. TEL. 4-4266 SUDBURY, ONT.

L'Ami du Peuple

JOURNAL REGIONAL DE L'ONTARIO NORD

82, rue Beech Sudbury, Ont. Tél. 3-9700

Rédacteur en chef, Camille Lemieux
Administratrice, Yvonne Charette
Téléphone 6-6225

L'"Ami du Peuple" paraît tous les jeudis. Il est imprimé à Rouyn, province de Québec, aux ateliers de "La Frontière". L'abonnement est de $2 par année.

Sudbury, Ontario, jeudi 3 août 1944

Les allocations familiales

Nous aurons donc enfin les allocations familiales, c.-à-d. l'aide aux familles. C'est un pas de fait dans le bon chemin. Nos lecteurs ont pu voir dans la lettre d'Ottawa de la semaine dernière comment fonctionnera le projet qui doit s'appliquer à partir du 1er juillet 1945.

Tout en approuvant son principe, il est impossible de ne pas constater ses déficiences lamentables, ses points absolument injustes pour la famille nombreuse. Et ainsi ce projet dont on attendait tant n'est qu'une demi-mesure qui survient comme une sorte de punition aux pères de familles nombreuses, c.-à-d. à ceux qui se conforment aux lois de la morale et aux dictées de leur conscience. Ces derniers peuvent avec raison se dire que même leur gouvernement trouve que quatre enfants dans une famille, c'est suffisant. C'est bien d'ailleurs ce qu'un porte-parole du gouvernement, Mme Cora Casselman, député d'Edmonton est, disait à la radio, parlant des allocations décroissantes: "cela veut dire que les très nombreuses familles ne seront pas encouragées à le mériter, car les dépenses encourues pour élever un enfant seront toujours plus élevées que l'octroi". (Elle appelle sans doute très nombreuses les familles de quatre enfants.)

Voici les larges extraits d'un discours prononcé en chambre le 26 juillet, par M. A. Choquette du Bloc, montrant les injustices criantes du bill:

Allocations décroissantes

"On était en droit de s'attendre que le projet accorderait au moins des allocations égales à tous les enfants; mieux encore, on pouvait croire que le gouvernement, pour corriger les inégalités présentes, adopterait un taux d'allocations qui croîtrait avec le nombre des enfants, que l'on donnerait moins aux premiers puisque les chefs de famille ont généralement des ressources suffisantes pour pourvoir en tout ou en partie à leur subsistance. Or, le plan proposé procède d'une façon opposée. Il réserve le plein montant aux quatre premiers enfants de chaque famille et diminue progressivement le taux des allocations aux enfants suivants. Le R. P. Lebel, jésuite, aumônier général de l'U.C.C., qui a étudié cette question depuis de nombreuses années, écrit ce qui suit dans la *Terre de Chez Nous*, numéro du 19 juillet 1944, dans un article intitulé: "Egalité ou inégalité". Je cite:

"Il s'ensuite que tous les enfants des familles restreintes du Canada qui, en général, pourraient se passer des allocations, recevront, au cours des 192 mois pendant lesquels ils seront bénéficiaires des allocations, la somme de $1,188. Dans les familles nombreuses, le cinquième enfant retirera $192 de moins, soit $996; le sixième et septième enfants verront leur allocation rognée de $384 chacun et ne toucheront que $804. Quant au huitième enfant et aux suivants, leur allocation sera réduite de plus de la moitié, soit $576.".

Sinistre plaisanterie

"Voilà certes une curieuse façon d'envisager l'égalité des chances de succès. On serait même tenté de se demander si le texte cité au début de cet article ne comporte pas une erreur typographique et s'il ne faudrait pas lire l'inégalité des chances au lieu du mot "égalité" qui s'y trouve actuellement. Car, en regard des chiffres cités plus haut, l'égalité des chances de succès dont parle la résolution prend les allures d'une sinistre plaisanterie que ne goûteront certainement pas les chefs de familles nombreuses dans tous les comtés du Dominion et dans tous les groupes raciaux. Il y en a surtout chez la classe agricole où la famille de plus de 5 enfants est la règle à peu près générale.

"Les chefs de familles nombreuses auront d'autant plus de raison de trouver la plaisanterie amère qu'ils ont conscience d'être déjà grevés d'impôts par le gouvernement fédéral, à l'inverse de ce qu'exige la justice distributive. Tous les théologiens, tous les philosophes et tous les sociologues sont d'accord pour affirmer que la justice distributive exige que le législateur répartisse l'impôt suivant la capacité de payer de chacun des citoyens, comme contribution financière à l'administration du pays. Or, il est clair que, à revenus égaux, le citoyen qui n'a aucune charge de famille dispose de plus de ressources que le chef d'une famille nombreuse. Et c'est précisément ce dernier qui est le plus lourdement taxé par l'impôt de consommation.

A rebours des autres pays

"Parmi les pays qui ont inauguré le régime des allocations, plusieurs ont adopté le taux uniforme; mais le plus grand nombre ont jugé bon d'instituer plutôt un taux croissant que les sociologues n'ont aucune difficulté à justifier par de solides raisons:

"L'allocation familiale, disent-ils, est une rémunération dont le but est d'aider les chefs de famille à remplir leurs devoirs envers leurs enfants lorsqu'ils n'ont pas les ressources suffisantes pour s'en acquiter convenablement à l'avantage de la société.

"Or les revenus des chefs de familles sont généralement suffisants pour subvenir aux besoins des premiers enfants. Voilà pourquoi, dans certains pays, l'on a éliminé du bénéfice des allocations, le premier et parfois le second enfant.

"Dans le cas où l'on a décidé de commencer par le premier, on a adopté un taux qui va croissant jusqu'au troisième ou au quatrième enfant; à partir de ce rang, le taux reste uniforme; parce que généralement le salaire est complètement insuffisant à couvrir les besoins de chacun des enfants suivants".

"Devrait-on au Canada adopter un taux croissant plutôt que le taux uniforme proposé par le docteur Marsh?

"Pour ma part, je suis en faveur de l'adoption d'un taux croissant d'allocations familiales, ou uniforme, mais l'idée d'un taux décroissant, en matière d'allocations familiales, est tellement baroque qu'aucun pays ne l'a adopté jusqu'ici. Je favorise quand même le principe du bill et je ne voterai certainement pas contre, depuis trop longtemps nous réclamons une aide aux familles nombreuses".

Malgré tout cela, il faut être heureux qu'enfin quelque chose ait été réalisé pour nos pères et mères de familles, les pourvoyeurs du capital humain, la seule vraie richesse d'un pays. Aussi mettant de côté le fait que ce bill puisse avoir été présenté à ce moment-ci pour fins électorales dans Québec, et aux élections générales imminentes, nous devons en toute justice des félicitations au gouvernement actuel et à son représentant dans Nipissing, M. Hurtubise qui s'est prononcé ouvertement en faveur de ce bill à la radio, pour avoir au moins ouvert la voie dans cette question qui depuis si longtemps exigeait solution.

Camille LEMIEUX.

Les politiciens veulent souiller l'histoire

L'honorable Perrier à Québec, l'honorable David à Ottawa viennent de lancer une nouvelle offensive en faveur d'un manuel unique d'histoire du Canada. Ils réclament une histoire officielle, c'est-à-dire officiellement truquée et faussée, qui chanterait uniformément les louanges de l'Empire de Vancouvert à Halifax.

Ces messieurs en veulent à l'histoire: je crois bien, l'histoire témoigne contre leur petitesse! Ils voudraient l'expugner, la ratatiner, en supprimer ce qui dénonce leurs trahisons actuelles.

Avec leur politique de guerre, ces politiciens ont voulu tout nous arracher: les milliards, la vie des jeunes, l'avenir du pays. Aujourd'hui, ils tentent de nous ravir l'honneur. Non contents d'avoir dévasté le pays, ils entreprennent maintenant de saccager le cimetières.

Ils ont presque tout livré à Ottawa. Et aujourd'hui, c'est un sénateur canadien-français qui vient offrir l'HISTOIRE—c'est-à-dire l'éducation—en sacrifice ultime au dieu dévorant de "l'unité nationale".

Cette offensive indigne contre notre passé, nous la dénonçons à la face de la province. Et nous demandons à notre peuple de s'unir à nous pour empêcher la répétition d'une pareille infamie.

Une loi inacceptable

Les représentants des mouvements d'Action catholique et de plusieurs associations professionnelles de Montréal, après avoir étudié sérieusement le projet de loi du gouvernement d'Ottawa sur les allocations familiales, se sont prononcés unanimement contre plusieurs de ses modalités. Ces points qui concernent, entre autres, l'administration fédérale des allocations, leur taux décroissant, l'ingérence de l'Etat dans la conduite de la famille, la détermination, au moins indirecte, de l'âge de la fréquentation scolaire, la mise sur un même pied des enfants légitimes et illégitimes, sont si importants que la loi, telle que rédigée, leur paraît inacceptable. Vaut mieux la laisser tomber, ont-ils écrit aux ministres et aux députés de langue française, que de l'avoir avec ces modalités dangereuses.

C'est aussi l'attitude qu'a prise "Relations" dans son éditorial d'août. Favorable aux allocations familiales, que l'Ecole Sociale Populaire fut la première à préconiser au Canada, ses dirigeants ne peuvent accepter une mesure qui s'écarte sur tant de points des intérêts qu'elle est censée favoriser.

Diverses associations catholiques adressent actuellement un message urgent aux sénateurs canadiens-français les priant d'user de leur influence pour obtenir les modifications qui rendront la loi acceptable. Tous les groupements, amis de la famille, devraient intervenir aussitôt.

Le dévot a plus peur du diable qu'il n'adore Dieu. —Raspail.

* *

Diseur de bons mots, mauvais caractère.—Pascal

La douceur est la clef de l'amour.—Bossuet.

* *

La moquerie est souvent indigence d'esprit.—La Bruyère.

Sur la tombe du Frère Marie-Victorin

(*Par Jean-Marie Gauvreau, de la Société Royale du Canada*).

Dans ma mornentanée et lointaine retraite, les journaux m'ont appris tardivement la douloureuse nouvelle de sa mort. Depuis ce moment ma pensée se reporte constamment à son souvenir. Je me fais difficilement à l'idée de ne plus le revoir.

J'aurais des motifs personnels—à plus d'un titre, ils sont nombreux — pour rendre hommage à sa mémoire. Je ne suis pas le seul qui ait bénéficié au réconfort de sa sympathie, de ses encouragements, de ses avis toujours dispensés avec la générosité de coeur et d'âme qui le caractérisait.

Je laisse à d'autres — à ses disciples particulièrement — le soin de mettre en lumière les qualités de son éminente personnalité.

Ma première rencontre avec le Frère Marie-Victorin remonte à vingt-cinq ans alors qu'il était professeur au collège de Longueil; modérateur du cercle La Salle de l'A. C. J. C., il avait su déjà réunir autour de lui un groupe de jeunes d'élite. Les séances intercercles organisées par le cercle La Salle attiraient toujours une assistance nombreuse, captivée par le dynamisme qui se dégageait du jeune éducateur religieux.

Déjà il avait amassé un herbier considérable, aidé de ses confrères en religion, à qui sa disparition doit être particulièrement cruelle. Je pense au cher Frère Rolland-Germain, son ami et collaborateur fidèle, aux Frères Jules et Alexandre qui partageaient avec lui l'honneur des remarquables travaux scientifiques que nous devons au regretté disparu.

Puis vint la fondation de l'Université de Montréal. Le Frère Marie-Victorin, devenu l'un des premiers professeurs de la Faculté des sciences, lança sa croisade pour l'avancement de la science canadienne-française. Admirablement préparé, il n'a cessé depuis de payer d'exemple. Il fut constamment sur la brèche. Explorations trop harassantes pour sa santé, écrits, conférences, voyages, rien ne le rebuta jamais. Il n'était pas seulement un semeur d'idées. Pas un des nombreux mouvements qu'il a lancés qu'il n'abandonnât à d'autres qu'avec la certitude d'une permanence solidement établie.

Il est trop tôt pour établir le bilan de son activité inlassablement bienfaisante. Sa mort, on l'a écrit avec raison, revêt le caractère d'un deuil national.

Professeur d'université, le cher Frère Marie-Victorin n'a jamais oublié les petits chez qui très tôt s'éveillent les vocations scientifiques. C'est de cette pensée qu'est né le grand concours d'herborisation de 1930, auquel il apporta un si puissant concours, qui donna naissance aux admirables cercles des Jeunes naturalistes, puis à la création de l'Ecole de l'Eveil, que les liens du sang m'empêchent de louer comme je le voudrais.

Son esprit d'éducateur consommé avait donc tout conçu selon un plan d'ensemble qui permit aux plus humbles comme aux plus grands de se pencher avec amour sur le Livre qui nous entoure: enseignement préscolaire, universitaire, postscolaire et postuniversitaire avec la Société canadienne d'histoire naturelle qu'il présida personnellement pendant de nombreuses années, stimulant les vocations scientifiques naissantes, aidant aux autres à s'affirmer.

Le Frère Marie-Victorin disparaît. Il vivra longtemps parmi nous. Car, non pas son oeuvre, mais ses oeuvres, ses oeuvres multiples demeurent. Solidement assises. Ses collaborateurs sont déjà, à leur tour, de jeunes savants dont les oeuvres sont reconnues par leurs pairs.

J'ai en ce moment présente à la mémoire la fierté qu'éprouvait le Frère Marie-Victorin lorsqu'un groupe d'amis célébrait l'entrée à la Société Royale des Drs L.-C. Simard, Georges Préfontaine, Jacques Rousseau. On sentait à la fois l'émotion et la joie du maître. Eut-il, ce soir-là, la pensée que ce pouvait être son *Nunc dimitis*? Ce fut l'une de ses dernières apparitions en public.

Cet homme à la haute stature, à la puissante carrure se savait gravement atteint. Et si avec regret le voyait-on s'éloigner, depuis quelques années à l'approche de nos rudes hivers, du moins avions-nous la consolation de savoir qu'il allait porter au loin la renommée de la science canadienne-française. A cet égard, il fut un incomparable ambassadeur: tous les pays étrangers où l'on conduit ses recherches ont su le reconnaître par des distinctions qui rejaillissaient par surcroît sur notre race.

Ils sont encore trop rares les nôtres qui nous ont ainsi servis pour que nous ne nous en réjouissions pleinement.

Et Dieu sait les luttes, les embûches auxquelles il eut à faire face le cher Frère Marie-Victorin. Pendant qu'internationalement on se plaisait à reconnaître sa renommée de savant, ne s'est-on pas avisé chez nous en certain milieu de le faire passer pour un emballé, un demi-fou, avec ses plantes et ses brins d'herbe?

Je mets fin à ces notes hâtives. Celles d'un profane sans doute, mais d'un admirateur que l'amitié du disparu honorait.

Aux confrères immédiats de sa pensée et de ses oeuvres, à Jacques Rousseau et à Jules Brunel, à toute la grande famille de l'Institut et du Jardin botanique, à ses confrères de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, à sa famille dont quelques membres nous sont particulièrement chers, l'assurance de nos vives condoléances. Qu'il me soit permis d'être ici l'interprète de tous nos confrères de la Société Royale du Canada, qui comptait en la personne du Frère Marie-Victorin l'un de ses membres le plus distingués, admirés, écoutés, respectés.

Ce n'est faire outrage à qui que ce soit, à propos de la disparition dramatique du Frère Marie-Victorin, que d'écrire qu'il est mort au champ d'honneur.

Eût-il lui-même choisi une autre fin? Au soir d'une journée besogneuse, qu'il avait lui-même organisée, après une cueillette toujours fructueuse que son flair de naturaliste ne trompait point, entouré de disciples affectionnés, il a rendu sa belle âme à Dieu.

N'oublions pas le religieux, le grand citoyen et le savant distingué.

R. I. P.

Reproduit du "Devoir"

Chelmsford

En l'église St-Joseph de Chelmsford, le 24 juillet à neuf heures, Mgr S. Côté, p.d. a béni le mariage de Mlle Hortense Joliat, fille de M. et Mme Adrien Joliat, à M. Robert Labine, fils de Mme J. Labine. L'église était décorée, pour la circonstances de fleurs de la saison.

La mariée reçut les honneurs de la Congrégation des Enfants de Marie et le marié, de la Ligue du Sacré-Coeur. Un programme de chant fut exécuté par les Enfants de Marie. Mme R. Montpellier touchait l'orgue.

M. A. Joliat accompagnait sa fille et M. Oscar Labine, de Sudbury, servait de témoin au marié.

La mariée portait une robe de satin broché blanc, un voile semi-long maintenu sous un halo de fleurs d'oranger et un bouquet composé de glaïeuls blancs et de delphiniums bleus. Mlle Claire Joliat, soeur de la mariée, demoiselle d'honneur portait une robe de crêpe bleu pâle, un voile de même teinte et un bouquet de roses. Mlle Adrienne Labine, soeur du marié, portait une robe de crêpe rose pâle et un bouquet de roses. Mlle Joliat était accompagnée de M. Omer Blais et Mlle Labine de M. Richard Gagnon.

Une réception eut lieu après la cérémonie chez M. et Mme Joliat.

M. et Mme Labine partirent ensuite pour un voyage à North Bay. La mariée portait alors une toilette beige avec accessoires bruns.

A la réception on remarquait du dehors: M. et Mme René Mainville et leurs fillettes Jacqueline et Ghislaine de Kirkland Lake; Mme J. Desjardins et sa jeune fille Jeannette; Mme Jules Bertrand de Montréal; Mlle Madeleine Desjardins, Mme C. Dubé, Mme Gérard Joliat de Sudbury.

217 RUE KING SUDBURY

J.-R. MARCOTTE

EPICERIES - VIANDES

ENCOURAGEZ VOTRE MARCHAND DU COIN

Lettre d'Ottawa

(suite de la première page)

3 du bill a été rouge spécialement dans le but qu'une famille canadienne-française nombreuse ne reçoive pas un montant global plus élevé qu'une famille anglo-canadienne. Evidemment, l'assistant parlementaire de M. King ne le dit pas aussi brutalement, mais c'est ce que sa déclaration implique clairement. On viendra ensuite nous parler de l'égalité de sacrifice en temps de guerre.

Voilà un aveu pénible à relever. L'entente la mesure des allocations familiales, d'un certain racisme, en faisant une distinction injuste entre l'enfant d'une famille nombreuse franco-canadienne et celui d'une petite famille anglo-canadienne. Tous les enfants canadiens devraient dans cette mesure, être considérés comme tels que Canadiens, indépendamment de leur origine raciale, de la langue qu'ils parlent, de la province qu'ils habitent. Ce n'est pas ce que fait le gouvernement canadien qui ne cesse cependant, de nous recommander de penser en canadiens, et non pas en provinciaux.

L'AUTONOMIE PROVINCIALE

M. Frédéric Dorion, député indépendant de Charlevoix-Saguenay, a revendiqué l'autonomie provinciale en cette matière. Il croit que les provinces devraient avoir leur mot à dire dans l'administration de cette législation sociale, non pas tant au point de vue constitutionnel qu'au point de vue pratique, ainsi qu'au point de vue de l'application de cette législation sociale, parce que les gouvernements provinciaux sont beaucoup plus à même que le gouvernement fédéral de connaître les besoins de leur population.

Le député de Charlevoix-Saguenay a souvent soutenu que l'article du bill qui dit que l'allocation cessera d'être payable lorsque, étant âgé de plus de six ans et physiquement apte à aller à l'école, l'enfant n'y va pas ou ne reçoit pas la formation équivalente prescrite dans les règlements, est inconstitutionnel, parce que l'éducation relève exclusivement des provinces. Par ce projet de loi, d'après M. Dorion, le gouvernement fédéral impose l'instruction obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans. Qui nous dit, ajouta-t-il, que, sous le prétexte d'un règlement imposé en vertu des pouvoirs conférés au Gouvernement fédéral par cette loi, l'éducation de nos enfants ne devra pas se faire de telle ou telle manière, que l'on imposera pas à nos enfants de fréquenter telle ou telle école? On pourra prétendre alors que ce n'est que l'application de la clause que je viens de signaler, de dire le député de Charlevoix-Saguenay.

M. Dorion a également soutenu que l'article visant à établir une cour fédérale à laquelle sera exclusivement référé tout litige survenant à la suite d'une décision concernant le droit de toucher des allocations, était inconstitutionnel, parce que l'administration de la justice dans la province, y compris la création, le maintien et l'organisation de tribunaux de justice pour la province ayant juridiction civile et criminelle, est dans le domaine exclusif des provinces.

Le ministre de la Justice a défendu la constitutionnalité du projet de loi contre les conservateurs progressistes qui présentèrent à cet effet un amendement, mais celui-ci fut déclaré contraire aux règlements. D'après les jugements du Conseil privé, selon M. St-Laurent, le gouvernement fédéral aurait le droit de disposer à sa guise des revenus de l'impôt. Le parlement fédéral pouvait parfaitement faire des dons et verser des allocations à même les fonds publics, pourvu qu'il n'empiète pas sur le domaine du droit civil. C'était ce que faisait le gouvernement fédéral dans le présent bill. Il décidait de verser des allocations à même le revenu de l'impôt, à la seule condition que les allocations soient employées à l'éducation et à l'alimentation de l'enfant. La loi n'imposait aucune obligation contractuelle aux parents qui reçoivent des allocations. La loi ne faisait pas même un délit du mauvais usage des allocations.

L'ATTITUDE DES PARTIS

Les libéraux ont appuyé en bloc les allocations familiales. Aucune critique ne s'est élevée de leur rang, pas même de la part des députés libéraux de langue française, contre le taux décroissant ou les articles que le député de Charlevoix-Saguenay a attaqués.

Les conservateurs progressistes, tout en admettant verbalement le principe qu'il faut alléger le fardeau des parents, ont commencé par condamner le bill. Ils ont prétendu d'abord qu'il était inconstitutionnel, mais leur amendement fut déclaré hors d'ordre. Ils ont fait mine de vouloir défendre l'autonomie des provinces: attitude étrange de la part de ce groupe de centralisateurs. Mais, en politique, on fait flèche de tout bois, lorsque la nécessité y pousse. Le docteur Bruce, de Toronto, s'est attaqué à la province de Québec. Son discours a été simplement dégoûtant. C'est avec des discours de ce genre que les conservateurs progressistes se préparent une défaite aux prochaines élections fédérales.

Les conservateurs progressistes ont pris une malheureuse attitude sur le projet fédéral d'allocations familiales, en tentant de soulever les préjugés de race, et en manifestant une curieuse de mentalité à l'égard du père de famille dont le salaire est insuffisant pour faire vivre convenablement sa famille. Ils l'ont compris dans la suite. Aussi les députés conservateurs progressistes Diefenbaker, Green, Ross et Bence ont-ils fait savoir plus tard, à la surprise générale, qu'ils voteraient en faveur de cette mesure.

M. Coldwell, au nom de la C.C.F., a approuvé la mesure. Il a fait certaines suggestions bien au point. Il a demandé, par exemple, d'élever jusqu'à 18 ans l'âge de l'enfant ayant droit aux allocations, afin d'encourager les parents à garder leurs enfants à la classe et de les mieux armer pour la lutte de la vie. Il a soutenu que les déductions à partir du cinquième enfant constituaient un traitement injuste envers les familles nombreuses. Nous croyons que c'est M. Colowell qui a suggéré que l'allocation soit payée à la mère, comme dans le cas des allocations aux enfants des militaires. De façon générale, la mère, en effet, prend mieux l'intérêt de ses enfants. Le Crédit Social s'est dit également sympathique au bill.

Les gens du Bloc populaire, ont fait savoir qu'ils appuieraient le bill, tout en faisant certaines restrictions. Ils ont regretté la mise en vigueur du taux décroissant à partir du cinquième enfant et la mise de côté des gouvernements provinciaux dans l'administration de cette loi. Le groupe Roy-Dorion a pris une attitude similaire à celle des gens du Bloc.

De ce temps-ci, le parlement siège six jours par semaine, matin, après-midi et soir. Il se dépêche dans l'espoir de terminer la session pour le 5 août. Le bill des allocations familiales est le plus important que le parlement a à étudier. Tous les députés y participent. On dirait d'un véritable marathon oratoire.

ELECTIONS GENERALES

Le débat sur la deuxième lecture du bill, a cependant, pris fin brusquement en fin de semaine. M. King a exigé le vote. Personne n'a osé voter contre le bill, même les conservateurs progressistes. En se levant pour demander le vote, le premier ministre défendit le Québec contre les attaques qu'on lui avait portées et qui étaient un appel aux préjugés de race. Au cours de tout le débat, il est évident qu'il y avait, de part et d'autre, beaucoup de préoccupations politiques. M. King a fait savoir que, même si la guerre n'était pas terminée, le parlement ne continuerait pas d'exister au-delà de sa durée d'office de cinq ans; ce qui veut dire, si l'on interprète, littéralement ces mots, que nous aurons des élections générales avant le mois d'avril 1945.

TRIBUNE LIBRE

A LA RECHERCHE DE. . .

Le Sudbury Star, dans un de ses derniers numéros, nous rapportait le choix probable des candidats aux prochaines élections fédérales pour l'arrondissement de Nippissing.

Les conservateurs ont choisi leur homme. Chez les C.C.F. le choix se rétrécit. Les libéraux ont gardé le secret de leurs délibérations, ainsi que les supporteurs du Bloc.

Tout en avouant n'y rien connaître il nous mentionne, comme rumeur, les noms de C. Lemieux, et Jos. Lapalme pour le Bloc. Ne sait-il pas que ce dernier, à moins d'un changement radical dans ses idées (ce qui est possible), est encore bon libéral, malgré les bévues de son parti.

Quant à C. Lemieux, si jamais nous croyions possible l'élection d'un candidat du Bloc à Sudbury, nous devons avouer ne pas avoir pensé à lui, et nous remercions le Star de nous le suggérer. Il ne l'accepterait pas d'ailleurs. Alors, Messieurs du Star, cherchez encore.

Un lecteur.

Pour obtenir la victoire, il faut d'abord croire à la victoire.— Foch.

• •

Celui qui aime la beauté et qui la recherche la voit partout: toute la nature chante pour lui.
— Schopenhauer.

MAUVAIS TRAITMENTS A DES RECRUES DE L'ARMEE

Québec. — L'échevin Joseph Matte a décidé d'attendre encore deux semaines avant de prendre de nouvelles mesures pour demander l'institution d'une enquête royale dans l'affaire des mauvais traitements dont se plaignent les recrues dans les camps d'entraînement de la Colombie canadienne.

L'échevin Matte a lu un message signé par 133 militaires du régiment Les Fusiliers du St-Laurent, qui dénonce les mauvais traitements que l'on inflige à tous ceux qui ne veulent pas signer pour outre-mer. Le Conseil de la ville de Québec a déjà adressé une demande au ministre de la Défense nationale pour qu'une enquête royale s'enquière des faits qui se passent là-bas. Le ministre a répondu qu'il est impossible d'instituer actuellement une enquête royale, mais qu'il se ferait un plaisir de considérer chaque plainte en particulier.

Voici la teneur de la lettre de protestation telle que lue par l'échevin Matte:

"Nous vous écrivons, aujourd'hui, pour protester énergiquement auprès des autorités fédérales contre la manière dont la campagne de recrutement a été faite au camp de Vernon, C.-B. et pour protester aussi contre notre nouveau mode de vie dans les bois de Courtnay, où nous sommes actuellement cantonnés.

S'il est vrai que nous sommes dans un pays libre et démocratique, pourquoi avons-nous été et sommes-nous si mal traités?

Pourquoi use-t-on de représailles envers ceux qui n'ont pas voulu signer?

Pourquoi a-t-on offert la somme de $9 à la première recrue qui signerait dans une certaine compagnie?

Pourquoi a-t-on placé des accusations d'incapacité contre certains sergents qui possédaient leurs galons?

Pourquoi a-t-on traité de suckers et de clabberers ceux qui n'ont pas signé?

Pourquoi a-t on promis des promotions aux soldats qui signeraient?

Pourquoi a-t-on accordé des permissions à ceux qui ont signé et qu'on les a refusées aux recrues?

Nous signons en ce premier jour de juin, 133 signatures. Antérieurement du régiment de Hull et maintenant des Fusiliers du St-Laurent.

Le Canada et le Vatican

La semaine dernière, "Le Messager" nous rappelait qu'"à l'heure actuelle, quarante-et-un pays maintiennent une représentation diplomatique accréditée. Ce sont l'Argentine, la Belgique, etc... Parmi les abstentionnistes, on remarque le Canada, le Mexique, etc..."

Cette information suggère certaines remarques susceptibles d'intéresser des catholiques ou simplement des canadiens soucieux des intérêts supérieurs de leur pays.

Pourquoi le Canada n'a-t-il pas de représentation diplomatique au Vatican? La réponse probable à cette question est que le Canada laisse à l'ambassadeur de la Grande-Bretagne le soin de parler en son nom. Le fait que, de tous les pays britanniques, l'Angleterre seule a un représentant le laisse supposer tout l'empire britannique: le diplomate anglais représente tout l'empire britannique.

Cette situation est-elle satisfaite? Cette deuxième question mérite d'être examinée un peu.

Avant 1931, date du Statut de Westminster, le Canada, aussi bien que les pays qu'on appelle aujourd'hui dominions, ne jouissait pas de la souveraineté; il était une colonie et sa politique extérieure était réglée à Londres. Depuis cette date, le Canada a échangé des ministres, et tout récemment des ambassadeurs, avec différents pays; mais la création des commissariats et des ambassades ne se fait que lentement et, entretemps, dans les pays où nous n'avons pas de ministre, nos intérêts sont confiés au représentant de l'Angleterre.

Dans les Etats avec lesquels nous n'avons que des relations lointaines, comme la Turquie ou la Perse, cet état de choses peut, sans inconvénients, durer assez longtemps; mais vis-à-vis d'un bon nombre de puissances, cette situation doit être considédrée comme provisoire, insatisfaisante et sujette à être corrigée aussitôt que possible. Et lorsqu'il s'agit du Vatican, on peut être surpris que le Canada n'ait pas tenu à y être représenté dès son ascension au rang de dominion ou du moins peu d'années après.

Les relations diplomatiques sont le privilège des Etats souverains et expriment l'amitié ou du moins la concorde qui existe entre deux pays; l'absence de ces relations signifie que les Etats sont en conflit ou bien qu'ils s'ignorent.

Nous ne sommes pas privés de toute relation diplomatique avec le Vatican, mais ces relations, par l'intermédiaire d'un tiers, n'expriment pas une bien haute estime du Canada à l'égard du Vatican. Dans l'échange de diplomates, les pays considèrent leur propre grandeur, et celle du p où ils envoient leur repré t; ils considèrent aussi le de leur amitié et les int ou moins élevés qu'ils garder ou à promouv relations sont plus ues, leur représentation revêt plus ou moins de dignité suivant les degrés de leur amitié, de leurs intérêts et de leur grandeur.

Aucune de ces raisons n'a-t-elle pu décider le Canada à accréditer un représentant auprès du Vatican? Nous nous sommes prévalu de notre souveraineté pour entrer en relations diplomatiques avec la France, des pays d'Amérique du Sud, la Russie, etc.; des pays comme la Chine, l'Allemagne et le Japon avaient leur représentant au Vatican, et nous demeurions en arrière avec le Mexique, la Russie, etc.

Le Canada n'est-il pas un pays important, ou qui veut se donner de l'importance? Pourtant, des petits pays de 3 millions d'âmes comme l'Irlande, la Finlande et le Vénézuéla nous ont devancés en se donnant un ministre auprès du Vatican; de très petits pays comme la Lithuanie, Panama et l'Uruguay ont leur représentant; enfin, un Etat minuscule comme Monaco, plus petit que la ville de Sherbrooke, a aussi le sien.

Le diplomate anglais qui nous représente auprès du Vatican ne peut exprimer un point de vue canadien; il est un Anglais au service de la politique anglaise; les réalités canadiennes ne lui apparaissent que de loin, à travers les intérêts anglais. De même, les vues du Vatican nous parvenant par l'intermédiaire de l'Angleterre subissent nécessairement des déformations, comme un rayon lumineux passant à travers un prisme. Dans les affaires importantes on n'est vraiment bien servi que par soi-même.

Il est vrai que le Vatican n'est pas un Etat comme les autres; il n'a ni industrie, ni commerce, ni armée, ni marine; les dirigeants canadiens recherchent peut-être des amitiés qui se traduisent en dollars ou en aide militaire. Cependant, tous les peuples s'accordent à reconnaître dans le Saint-Siège la plus haute puissance morale de la terre. C'est pourquoi la plupart des pays civilisés tiennent à être représentés auprès du Vatican, rendant hommage à cette puissance et se grandissant eux-mêmes par une telle amitié.

A toutes ces raisons générales s'ajoutent des raisons spéciales et très importantes pour les pays catholiques dont une partie de la population est catholique. L'Eglise demande peu de choses aux gouvernements; elle leur demande la liberté d'accomplir son oeuvre auprès de tous les hommes. Mais les Etats dirigés par les non-catholiques, s'engagent facilement dans des législations qui entravent l'action de l'Eglise.

Un moyen de prévenir ou de corriger de telles situations est le maintien de relations diplomatiques, par lesquelles l'Eglise peut faire connaître son point de vue et protéger les intérêts spirituels de ses fidèles.

Au Canada, plus de quarante pour cent de la population est catholique; les catholiques ne sont pas en majorité dans le pays, mais de toutes les religions c'est la nôtre qui compte le plus d'adeptes, et de beaucoup. Ce caractère de notre pays apparaît-il dans notre vie diplomatique?

Par le jeu de suffrage universel et des partis politiques, un pays à moitié catholique est dirigé par un gouvernement protestant; ce gouvernement, élu par les catholiques aussi bien que par les citoyens d'autres religions devrait s'il a à coeur le bien de tous les sujets canadiens, tenir compte du fait catholique et se faire représenter par un ministre auprès du Vatican.

Nos hommes d'Etat peuvent-ils comprendre qu'en définitive c'est tout le pays qui y gagne?

Albert POULIN
"Le Messager"

La Pologne et l'Europe de l'avenir

L'hebdomadaire catholique de Londres, le "Tablet" du 24 juin, dans un article intitulé "La Pologne et l'Europe de l'Avenir" à propos de la récente visite du premier ministre polonais, Stanislaus-J. Mikolajczyk, à Washington, en réponse à l'invitation du président Roosevelt, dit en partie:

"La visite du premier ministre polonais à Washington, en réponse à l'invitation du président Roosevelt, est un autre signe que les Etats-Unis ont décidé d'abandonner à tout jamais leur mentalité de 1919.

"L'Amérique est non seulement intéressée à l'avenir de l'Europe, mais elle s'oppose également à ce que l'Europe ou n'importe qu'elle autre partie du monde soit partagée entre "des sphères d'influences". Le premier ministre polonais est allé à Washington à un moment très favorable pour son pays, car les efforts des Russes pour isoler le gouvernement polonais et jeter sur lui le discrédit n'ont fait que démontrer une solidarité commune entre le gouvernement polonais en exil et le peuple polonais en Pologne, particulièrement avec le mouvement de l'underground, et aussi avec les gouvernements de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

" Il y a des indices que Staline en est venu à reconnaître que l'on ne pouvait croire les affirmations de ces Polonais, qui ont essayé de gagner les bonnes grâces des Russes et de s'opposer à la voix authentique de la Pologne. Certainement que les "Patriotes Polonais" de madame Wasilevska "ne peuvent prétendre avoir le soutien de plus de deux cents de la population polonaise, et même autant. D'ailleurs, les soldats polonais qui avaient été enrôlés dans les unités russes, parce qu'ils venaient des parties orientales de la Pologne que l'armée rouge avait occupées en 1939, sont-eux-mêmes très inquiets au sujet des frontières de la Pologne. Les communistes polonais n'ont gagné grand'chose en changeant leur nom et celui de "parti des ouvriers polonais", parce qu'ils ne pourront éviter de se heurter fortements aux sentiments nationaux naturels des Polonais s'ils soutiennent les prétentions russes contre celles des Polonais".

L'éditorial du "Tablet" conclut en disant "que la Pologne qui avait mis la guerre à l'épreuve mettrait aussi la paix à l'épreuve. L'attitude de l'Allemagne envers la Pologne en 1939 avait décidé de la guerre, car c'est grâce à cela que le monde s'était uni, après avoir essayé en vain d'éviter les calamités de la guerre".

"La restauration de la Pologne est la clef de tous les problèmes. C'est la clef des relations anglo-soviétiques, car nous perdrions notre prestige et notre réputation si nous tenions pas nos engagements".

K.-A.P.

Souliers blancs

Les souliers blancs sont à la fois élégants et frais en été. Les experts de la chaussure s'accordent à dire que les souliers blancs dureront plus longtemps et conserveront leur belle apparence s'ils sont nettoyés souvent et avec soin. Mettez les chaussures sur des formes ou des embauchoirs pour les nettoyer, utilisez autant d'eau qu'il est nécessaire et enlevez immédiatement tout surplus de blanc avec un linge sec et propre.

Le naphte, l'alcool ou tout autre dissolvant ne devraient jamais être employés pour le nettoyage des souliers blancs. Ces liquides absorbent l'huile du cuir qui est alors susceptible de se crevasser. Il ne faut jamais laisser sécher les souliers blancs en plein soleil.

Le Parlement et le divorce

Il faut faire écho aux protestations qu'a fait entendre à la Chambre des Communes le député de Charlevoix-Saguenay, M. Frédéric Dorion, contre les nombreux bills de divorce adoptés à la course par les députés. C'est une honte pour un pays chrétien d'agir aussi légèrement dans des questions de cette importance. Malheureusement de telles protestations ont déjà eu lieu, et rien n'a été changé. Québec, à bon droit, ne veut pas des tribunaux de divorce. Ce n'est pas une raison pour que sénateurs et députés s'instituent des juges de comédie et bafouent les lois divines. Les représentants sérieux de tous les partis devraient se concerter et travailler à faire cesser cette situation intolérable.

Le socialisme politique

De tous les groupements idéologiques et politiques qui aujourd'hui se partagent le monde du travail, le groupe socialiste est le plus considérable et le plus puissant. Il se compose de plusieurs éléments: le parti socialiste de Norman Thomas, la Fédération sociale démocratique, et beaucoup de gens qui ont simplement des idées socialistes.

Partis de Karl Marx, ces gens sont maintenant de la droite. Le but actuel de leurs efforts c'est de concilier le collectivisme avec la liberté, une tâche impossible. Ils ont abandonné la lutte des classes et la liquidation de la propriété privée. Ce qu'ils veulent disent-ils, c'est l'épanouissement de la propriété privée par l'exploitation en commun des grandes industries et des utilités publiques. Ils sont contre le communisme et s'opposent au totalitarisme. Pour notre part, nous rejetons absolument leur théorie qui veut que la vie économique puisse être en toute sécurité, conduite et administrée par le mécanisme politique. Les socialistes se séparent des communistes, en ce qu'ils ont des idées démocratiques et des principes, et ne sont pas entachés du caractère essentiellement mauvais du Parti communiste. Dans les unions il nous paraît sage et nécessaire de coopérer avec eux lorsque nous avons un objectif en accord avec leurs visées, par exemple la lutte contre les communistes. Les socialistes et l'ACTU ainsi unis sont, en bien des cas, assez forts pour vaincre le Parti communiste, comme il est arrivé à la convention de la CIO au Michigan l'été dernier.

Dans la politique ordinaire, les socialistes sont probablement beaucoup plus dangereux que les communistes. Sous la poussée des évènements que nous vivons aujourd'hui, il est probable que la tendance à l'économie dirigée par le gouvernement va continuer de prévaloir. La seule façon de réagir est de maintenir sans répit le feu contre le mouvement socialiste en nous efforçant de faire dévier ce courant vers les doctrines sociales catholiques. Puisqu'à l'inverse du communisme, le socialisme est essentiellement une tentative de compromis, une telle diversion n'est pas aussi difficile qu'elle peut le paraître.

Somme toute, le seul remède à la tendance socialiste c'est de promouvoir avec beaucoup plus de vigueur l'idée d'un ordre social basé, non sur la régie gouvernementale, mais sur des organismes représentant le capital et le travail associés. On donne à ces organismes le nom de "conseils d'industries". Les encycliques les appellent "groupements corporatifs" et les évêques américains: "modern guilds". (*Wage Earner* (Détroit) organe de l'Association of Catholic Trade Unions)

LES GARS DU 22ème AUPRES DE SA SAINTETE LE PAPE

(Voici le récit circonstancié du capitaine Yvon Beaulne, officier des relations extérieures de l'armée canadienne en Italie, sur la visite de 22e Régiment à sa Sainteté le Pape.)

Très crânes, le bérêt sur l'oreille, sans armes mais d'une tenue impeccable, les gars de Québec défilent dans la Via della Conciliazione, franchissent l'enceinte du Vatican, accèdent au palais par la Porte de Bronze à l'extrémité droite de la colonnade, gravissent le Scala Regia et se forment en carré dans la salle Clémentine, devant le trône rouge et or où Pie XII les accueille.

Il leur parle dans leur langue:

"Grande est Notre joie de vous accueillir en ce moment, chers Fils Canadiens-Français. Votre présence évoque le souvenir épique des plus magnifiques efforts accomplis pour le progrès matériel et moral des immenses contrées qui bordent le Saint-Laurent. Mais surtout, fidèles à la foi et aux traditions de vos pères vous vous êtes montrés, au milieu de toutes les vicissitudes de votre histoire, fiers de marcher le regard, l'esprit, le coeur tendus vers Rome. Néanmoins, la voir de vos propres yeux, fouler son sol sacré, y entendre la voix du Vicaire de Jésus-Christ, du Père Commun, pour combien de vous c'eût été naguère plutôt un rêve qu'une espérance. C'est aujourd'hui une réalité. Admirez donc les voies de la Providence: à l'instant où le monde semblait emporté vers l'abîme dans une course de plus en plus vertigineuse, le tourbillon même ramène cette pauvre humanité, si diverse, si désespérée si déchirée, des régions les plus éloignées, vers le centre d'où le règne du Christ rayonne sur tout l'univers pour le plus grand bien et la plus grande prospérité des nations.

De retour sur le sol de votre mère patrie, redites à tous et méditez vous-mêmes ces grandes leçons de fidélité à l'Eglise de Rome, d'union et de charité universelle, de confiance dans les dispositions de la Providence divine. Tel est Notre Voeu, telle est Notre prière, que nous présentons à Dieu par l'intercession de la Vierge Marie et des glorieux martyrs dont le sang a si merveilleusement fécondé votre terre. Et tandis que, après avoir donné des preuves éclatantes de votre héroïque courage, vous partez pour de nouvelles fatigues et de nouveaux dangers, notre coeur vous accompagne pour vous donner, à vous et à tous ceux qui vous sont chers, à la très aimée patrie canadienne, Notre Bénédiction Apostolique."

Mince, hiératique dans sa longue robe blanche, le pontife étend les bras et trace le signe de la croix sur le bataillon agenouillé. Comme il se retire, le colonel crie: Vive le Saint Père. Ses hommes reprennent l'acclamation et la salle retentit de bravos. Puis, les rangs se reforment et la troupe pénètre dans la basilique. Derrière le baldaquin, dans la chapelle de la chaire de Saint-Pierre, l'aumônier le père Léo Gratton, d'Ottawa, dit la messe. Le Père Théodoric Paré, de Montréal, grand pénitencier à Saint Jean de Latran, prononce le sermon. Tout le régiment communie.

Sur la place de l'Obélisque, le général Vanier, venu d'Alger pour assister à l'audience, rappelle à ses enfants" que c'est la première fois depuis les combats des zouaves pontificaux en 1870, que les militaires canadiens paradent sous le dôme de Michel-Ange." "Il y a deux mois, je vous déclarais, la veille de la bataille: les vieux comptent sur vous, vos parents, vos amis comptent sur vous, le pays tout entier compte sur vous. J'ai confiance que vous nous ferez honneur. Aujourd'hui, je vous félicite et je vous remercie au nom de tous vos compatriotes."

La fanfare entonne "Vive la Canadienne" et les pelotons s'ébranlent sous les yeux mouillés de l'ancien qui répond à leur salut.

Quelques heures après le déclenchement de l'offensive, dans une vallée des Abruzzes où les nôtres avaient défait le Boche quelques mois plus tôt, l'ambassadeur était venu revoir le régiment qu'il commandait jadis dans les Flandres. Lors de sa visite, j'étais son aide de camp. Je l'avais accompagné aux états majors des généraux Alexander, Leese, Juin, Anders, Burns, Hoffmeister et Vokes, chez Bagdolio, chez Sforza et au monastère franciscain d'Avellino. Je savais cependant qu'aucun moment de cette tournée officielle ne serait aussi chargé d'émotion que ce bref passage au Vingt-Deux.

Le bataillon marchait vers la Compagnie, sous une pluie fine et froide, dans une contrée montagneuse où la neige de l'hiver, en fondant, engluait le sol d'une boue épaisse.

Nous sommes arrivés à peu d'instants d'avis. Le major Gérard Charlebois, de Timmins, avait préparé une réception. Le capitaine Bernard Guimond, de Québec, dirigeait la garde d'honneur. Aux soldats rassemblés, étonnamment propres à la fin d'un jour ardu, le général a confié sa joie de se retrouver parmi eux, les fils de ses frères d'armes. Il a raconté les exploits d'autrefois et les plus récents. A ceux qui l'écoutaient, silencieux et frémissants, il a souhaité la force, le courage et la foi.

Tous les officiers assistaient au dîner. Les pères de trois d'entre eux, les lieutenants François Laflèche, d'Ottawa, Guy Dorval et Henri Chassé de Québec avaient servi à Courcelette et à Vimy. Des chandelles éclairaient les murs de toile et les tables chargées de poulet et de vin. Après les santés, le brigadier Paul Bernatchez, de Québec, ex-colonel du régiment, a entonné des refrains du terroir et la soirée s'est terminée, comme toujours chez nous, par des chansons.

Le lendemain, comme j'allais de section en section, en attendant le départ, j'ai entendu les caporaux et les sergents redire les anciennes gloires à leurs hommes attentifs.

Je me suis souvenu de ces instants en regardant le bataillon passer sous les remparts du Château Saint-Ange.

Le grand Papineau

Papineau restera l'une des figures légendaires du Canada français. Son rôle et son action furent extrêmement féconds. Il y a plus d'un siècle, il incarna l'âme de notre peuple. Avec une poignée de ses contemporains, Pierre Bédard, Auguste-Norbert Morin, Louis-Hippolyte Lafontaine, Georges-Etienne Cartier, Luâger Duvernay, il fut l'un des premiers conquérants de nos libertés constituelles. Doué comme on l'est rarement, d'un physique imposant, orateur-né qui se transformait vite en tribun, cultivé au surplus, il jouissait d'un prestige unique. La jeunesse le vénérait comme un dieu. A vingt-deux ans, on l'élit député du comté de Kent, aujourd'hui Chambly. A vingt-huit, il est choisi une première fois comme président de la Chambre. A une des époques les plus sombres de notre histoire, il éveille chez les Canadiens français la conscience nationale. Au cours des quelques trente ans qui précèdent la rebellion de 1837, l'affaissement est grand chez les Canadiens d'ascendance française. Les agriculteurs et les petits artisans mènent une vie modeste et passive, chacun dans son coin, mais la bourgeoisie, dans une large mesure, se prête assez volontiers à l'anglicisation. Venus au Canada pour s'y enrichir, nombre d'Anglais exploitent froidement le pays. Chez les nôtres, les uns leur font la cour par snobisme, les autres pour sauvegarder leurs intérêts personnels. Or un homme se lève pour protester contre cet état de choses, s'indigner d'un trop vil esprit de soumission, jeter l'alarme et tirer le peuple de sa torpeur, l'engager à conquérir plus de liberté sur son propre sol, et à retrouver sa fierté native. Cet homme est Papineau.

On le retrouve, solidement campé et auréolé de sa gloire, dans le *Papineau* de Robert Rumilly, réédité ces dernières semaines à Montréal. (1) Louis-Joseph Papineau naît dans cette même ville en 1786, fils de Joseph Papineau, notaire et arpenteur, et de Rosalis Cherrier, celle-ci originaire de St-Denis-sur-Richelieu. Le jeune Louis-Joseph tient de race. Son père lui-même est un patriote averti, que ces contitoyens ont choisi comme un représentant de Montréal au premier parlement canadien. Trente ans après la cession du Canada à l'Angleterre, il est parmi ces députés courageux qui obtiennent chez nous l'usage facultatif du français ou de l'anglais, dans les débats parlementaires. En 1803, il achète du Séminaire de Québec la seigneurie de la Petite-Nation, entre Montréal et Ottawa, sur la rive nord de la rivière des Outaouais. Ce sera le futur domaine de Louis-Joseph, où il fondera le village de Montebello. Après de brillantes études au Séminaire de Québec Papineau se destine au Barreau et il entre dans l'étude de Denis-Benjamin Viger, son cousin. Dès 1808, il est député. Quatre ans plus tard, la guerre éclatant, il s'engage dans la milice d'élite, où il prend le grade de capitaine. La paix établie, la politique l'absorbe de nouveau. En 1814, il devient président de la Chambre. C'est de plus en plus la lutte pour les droits des Canadiens français, dans les limites prévues par la constitution. Autour de lui Papineau galvanise la population. Il est le grand homme du temps, dénonciateur ardent, passionné même, de l'arbitraire et de l'injustice, du favoritisme sous quelque forme qu'il se présente, de la concussion.

Il se rend en Angleterre, en janvier 1823, pour y combattre le projet d'union des Haut et Bas Canada, soit l'Ontario et la province de Québec d'aujourd'hui. Le but véritable du projet est d'assurer au pays la prépondérance de l'élément anglais qu'accentuerait nécessairement l'immigration du Royaume-Uni. John Neilson accompagne à Londres Papineau. Anglais et presbytérien, il fait cause commune avec les Canadiens français, indigné des injustices et des prévarications. Les deux délégués gagnent leur point. Mais à leur retour la lutte reprend de plus belle. Elle est plus rude, plus envenimée que jamais. Elle conduira fatalement à la révolte, aux batailles de 1837. Il faut dire que Papineau s'opposa toujours à l'idée de rebellion. S'il revendiquait pour les siens des libertés, dans les domaines social, politique, économique, éducatif, il entendait les obtenir par les moyens constitutionnels, non par la violence. Entre temps, il proposait le boycottage des marchandises anglaises. Les choses tournèrent au pire. Il y eut des bagarres à Montréal, et la tête de Papineau fut mise à prix. On lui conseilla de disparaître. Il se rendit d'abord à St-Denis-sur-Richelieu, puis à St-Hyacinthe, se réfugia enfin aux Etats-Unis. Il chercha à y gagner la sympathie des Américains, mais le président Van Buren préféra rester neutre. Papineau passa alors en France, où son exil se prolongea jusqu'en 1845. Quand il revint, les choses s'étaient apaisées. Il fut réélu député, mais il retrouvait autour de lui un monde changé, moins ardent, plus conciliant. Peu après, le grand tribun se retirait dans son manoir seigneurial de la Petite-Nation, avec sa famille. Il y mourut en 1871, à 85 ans.

(reproduction interdite)
l'Illettré.

Il n'y a qu'une langue universelle: c'est la musique. — Wagner.

• •

L'homme est un être qui est fait pour se surmonter. — Nietzsche.

Vive la France!

L'Europe ne saurait exister sans la France car elle en est non seulement le cerveau mais le coeur et l'âme. La France n'a jamais rêvé de domination industrielle ou commerciale: elle n'a jamais voulu la domination militaire. Si au cours de son histoire elle a dû si souvent courir aux armes c'était pour défendre ses frontières, son sol, sa civilisation chrétienne et latine. Elle a couru avec Charlemagne à Rome pour arracher le Père de la Chrétienté à l'esclavage allemand; à la suite de Pierre l'Ermite elle marcha à la défense du Saint Sépulcre contre les fils de Mahomet; elle joua sa vie et sa destinée pour protéger les petits peuples. Et dans le domaine du catholicisme ses fils ont porté les lumières de la foi dans tous les continents.

La France est essentiellement missionnaire: missionnaire de l'art, de la pensée, de la liberté, de la foi. Ses trésors d'enthousiasme, de dévouement, d'abnégation, de clair génie, elle les a distribués avec abondance et générosité au monde entier. Si hors de ses frontières elle a tant de fils spirituels c'est que les meilleurs des humains ont bu à la source de la science et de l'art français et qu'ils lui en gardent un reconnaissance que le temps ne saurait effacer.

Le calme seul rend fort. — Mme de Romieu.

• •

Celui qui dompte son coeur vaut mieux que celui qui prend des villes. — Bossuet.

Des nouveautés de France

dans la Collection Catholique

AINSI DONC ENCORE UNE FOIS—Paul Claudel. 64 pages .40s

LES SIGNETS DU MISSEL—René Fernandet. 64 pages .40s

HOMMES, MES FRERES—A.D. Sertillanges, O.P. 64 pages .40s

LACORDAIRE ET NOUS—François Mauriac. 64 pages .40s

SA SAINTETE PIE XII—M.S. Gillet, O.P. 64 pages 40s

REJOINDRE DIEU—R.M. Bruckberger. 64 pages 40s

LA VIE DE JEANNE D'ARC—par elle-même. 64 pages .40s

LE SANG, LA CROIX, LA VERITE—Sainte Catherine de Sienne. 64 pages 40s

LA RETRAITE AUX HOMMES CHEZ LES DOMINICAINS André David. 100 pages ..50s

NOTRE-DAME de Charles Péguy 40s

Librairie "Loisirs"

Librairie "Loisirs"

DELLY

Trouver dans les romans de Delly la satisfaction et la réalisation de ses désirs, voilà une vérité qu'aucune femme ne saurait nier. Par la magie de son verbe d'amour, par la finesse de ses sentiments qui en appelle à tous les coeurs, Delly se place au centre des écrivains romantiques de son époque. Parmi les chef-d'oeuvre qui en font une triomphatrice, distinguons la captivante "Lune d'Or", "Les Coeurs Ennemis", en deux volumes, aux noms seuls desquels vibrent tous les coeurs. Et que dire de "Une Misère Dorée"!

Pour revivre toute sa jeunesse en fleurs, il faut lire Delly dans ses plus grands triomphes.

Patrice de la Tour du Pin

Un génie est né à la France en la personne de Patrice du Pin. Tous ses poèmes, qui, par intensité poétique, dénotent un incomparable coeur, nous font baigner dans un fleuve de poésie. Pour connaître la poésie catholique moderne de France, il faut lire ces oeuvres les plus parfaites qui sont celles de Patrice du Pin. Un livre que tout homme cultivé savoure et se doit de posséder.

PATRICE DE LA TOUR DU PIN:

Psaumes ..... 60c — Quête de joie 60c

DELLY:

L'Exilée,	$1.00
La Vengeance de Ralph	$1.00
Coeurs Ennemis ..Laquelle?	$1.00
Orietta	$1.00
Une Misère Dorée	$1.00
Entre Deux Ames	$1.00

Vraiment...

Les officiers hygiénistes d'un régiments américains entrés dans une petite ville normande furent atterrés par les odeurs, qu'ils jugèrent pestilencielles, dégagées par un entrepôt rempli de 10,000 Camemberts joliment mûrs. Ils firent arroser d'essence tout l'entrepôt, jetèrent une allumette et le fameux fromage ne fut bientôt qu'un vaste brasier, cependant que le malheureux propriétaire tentait d'expliquer, en français, hélas, que ce qu'on prenait pour de la pestilence n'était que le parfum classique d'un fromage parfaitement à point!

Nickel Tire Service
Propriétaire: Gérard Boulet
VULCANISATION DES PNEUS ET CHAMBRES A AIR
TEL. 3-0108 Res. 6-6182
25 rue Beech

Devenez un maître dans votre profession. Des milliers de canadiens-français deviennent des experts et obtiennent des meilleures positions avec l'aide de l'International Correspondence Schools (Canada) Ltée. Etudiez chez-vous. Adressez-vous à
A. S. JARDINE, B.A.
Représentant
22 rue Elm est, Sudbury
Téléphone 4-4751

Salle d'étude sur le Crédit Social
Ouverte 5 soirs par semaine, du lundi au vendredi à 8 heures.
Tout le monde est bienvenu.
290 rue King, est **Sudbury**

Pour les réceptions de mariages, les danses, et autres activités sociales, la salle de danse de l'Hôtel Frontenac est à votre disposition
l'Hotel FRONTENAC

QUAND VOTRE MONTRE A BESOIN DE REPARAGE
ATTENTION !
Il n'y a rien de plus important que de la faire examiner par un expert. Pour cet important service, nous vous conseillons d'aller chez
ED. LAURIN
SPECIALISTE EN MONTRES DE PRECISION
49 rue Cedar Téléphone 3-0611
EN HAUT DE LA BANQUE ROYALE

42 rue Borgia Sudbury, Ont.
ADAM & CIE
Epicerie moderne - Viandes de choix
DISTRIBUTEURS DES PRODUITS OGILVIE ET BLATCHFORD

De M. François-Albert Angers, dans "L'Action Nationale":

"Quand à moi, si je ne puis accepter même le principe du geste que le gouvernement de Québec vient de poser à cet égard, c'est parce que je suis convaincu que nous entrons par là dans l'ère maudite qui a empoisonné la politique française, l'ère des bureaux de tabac du monopole d'Etat des allumettes et des alcools, etc... moyens de fabriquer, de multiplier les fonctionnaires, les pensionnaires ou les gratifiés du gouvernement et d'acheter ainsi l'opinion du corps électoral".

• •

La C.C.F., qui vient de prendre les rênes dans la Saskatchewan, est maintenant confrontée par le dilemme hermétique qu'elle a tant courtisé... Ou la C.C.F. mettra à exécution son manifeste de Régina ou elle ne le mettra pas. Si elle le fait elle s'apercevra fort tôt que le contribuable n'est pas socialiste au fond, et a voté pour la C.C.F. surtout par désir d'un changement. Et si le régime Douglas ne donne pas la législation promise, il avouera tout uniquement à ses commettants qu'il s'agissait de simples promesses de hustings, destinées au rancard dès le lendemain du vote. Il semble bien que le plus vilain tour qu'on pouvait jouer à la C.C.F., c'était de la placer, pour une fois, en tête d'un gouvernement. L'épreuve est toujours dure à Garo...

• •

Le roulcau à vapeur russe continue, inexorable, de refouler les Huns vers le repaire de leur patrie. C'est sur le territoire allemand que nos alliés soviétiques règleront vraiment leurs comptes. Et ce serait faire injure à leur soif de vengeance que de craindre une paix séparée pour l'heure où les armées de Staline auront, tout juste, reconduit les Nazis chez eux. Ceux-ci le savent parfaitement. De là leur terreur qui tient de l'affolement. Habitués, au cours des siècles, à se battre dans la cuisine du voisin, ils se trouvent pour une bonne fois, confrontés par la perspective de voir enfin, à leur tour, leurs propres meubles mis en morceaux. Cette phase moins amusante de la guerre a mis le Nazi aux abois, à ce point que la probabilité d'une armistice à l'automne apparait aux moins optimistes des observateurs.

• •

On suit avec un intérêt grandissant la campagne menée par deux confrères, "Le Progrès du Golfe" (Rimouski) et "Le Saint-Laurent" (Rivière du Loup) aux fins de rayer du Crédit Agricole de la Province la clause qui interdit à l'emprunteur toute aliénation, par vente ou donation, de la propriété grevée de l'hypothèque. Nos confrères prétendent, et avec raison, que le prêt agricole n'a pas d'autre rôle à jouer que celui de créancier, qu'il est vexatoire qu'il puisse se faire le "geôlier" de ses débiteurs et "enchainer les cultivateurs", au nombre de 20 à 30,000. Une hypothèque, assurent-ils justement, ne doit être qu'une hypothèque et ne doit concerner que le bien matériel et non la personne du possesseur.

L'ours reste dangereux

Les animaux sauvages qui errent en liberté constituent une des principales attractions des parcs nationaux du Canada. On les aperçoit souvent le long des routes et des sentiers, voire même dans les principaux endroits de récréation. Il en est ainsi particulièrement des ours qui, à l'abri du danger, deviennent chaque jour plus indifférents à la présence des êtres humains.

Si ces "bouffons de la forêt" intéressent et amusent vivement les visiteurs jeunes et vieux, il faut se rappeler qu'ils sont toujours des animaux sauvages très robustes et très actifs qui, en colère, peuvent infliger de sérieuses blessures.

Des accidents regrettables, dont quelques-uns plutôt funestes, se ont produits au cours des dernière années alors que les visiteurs nourrissaient les ours. Lorsqu'un ours a pris l'habitude d'être nourri, il s'empare de la nourriture qu'il aime si celle-ci ne lui arrive pas en temps désiré. Il ira piller le chalet, le garde-manger, l'automobile ou la poubelle et deviendra dangereusement nuisible. Il n'est plus alors un objet d'amusement, particulièrement pour ceux qui subissent des pertes par suite de ses dépradations et on doit se résoudre à le tuer. Celui qui nourrit un ours ou caresse un ourson décrète généralement ainsi son arrêt de mort.

Au cours de l'été de 1943, un des ours noirs qui fréquentent le voisinage du village de Jasper, dans le parc national de Jasper en Alberta, donna naissance à quatre oursons, dont trois bruns et un noir. Cette naissance multiple et assez rare attira grandement l'attention des visiteurs et des habitants de l'endroit. Pendant quelque temps après la naissance des oursons, l'ourse les garda éloignés du village, mais une visite furtive faite au cours de la nuit révéla la présence de nourriture assortie dans les poubelles. Ce fut la ruine de ces petits animaux. Ils s'habituèrent bientôt aux villageois qui eurent recours à tous les moyens pour les attirer. Ceux-ci les comblèrent de tablettes de chocolat, de biscuits, et d'autres friandises. On déroula plus tard devant les yeux du public des centaines de pieds de pellicule cinémathographique montrant les villageois amusés à nourrir les oursons dans diverses poses et les enfants se roulant sur le gazon avec ce charmants petits animaux.

Ces oursons sont maintenant d'assez forte taille. Ils ont perdu beaucoup de leur attrait tout en conservant leur goût pour les ordures ménagères et les tablettes de chocolat. Dès que cette nourriture deviendra plus rare, ils iront piller les sous-sols, les garde-manger et les tentes. C'est alors qu'on fera appel au garde-chasse qui d'une balle mettra un terme à la vie de ces fins oursons de 1943.

UNE EMOTION UNIQUE

Un ours du parc national de Prince Albert, Saskatchewan, friand de chocolat, donna quelques minutes d'émotion inoubliables à un groupe de jeunes filles. Quatre jeunes filles se reposaient le long d'un sentier et venaient justement de déguster des chocolats lorsqu'elles virent un ours avancer vers elles dans le sentier. Elles décidèrent de ne pas bouger, mais, à leur grand effroi, l'ours se rendit auprès d'elles. Il flaira pendant quelques moments, lécha la figure d'une des jeune filles qui venait de savourer du chocolat, puis s'éloigna en trottinant. Inutile d'ajouter que les jeunes filles furent pétrifiées de peur et heureusement qu'il en fut ainsi, car si elles avaient poussé un cri, l'ours les aurait peut-être blessées sérieusement.

Il faut traiter avec respect les animaux sauvages des parcs nationaux. Si les visiteurs désirent réellement leur manifester de l'intérêt, qu'ils s'abstiennent, même s'ils sont bien enclins à la faire, de les nourrir ou de les caresser. On doit se rappeler que même les ours "apprivoisés" sont demeurés des animaux sauvages, qu'ils descendent d'une longue lignée sauvage et que leur douceur apparente n'est qu'un masque ténu.

Des travailleurs pour la moisson

Selon une déclaration faite par le ministère du Travail, une lettre portant la signature de M. MacNamara, directeur du Service sélectif national, est expédiée à la plupart des employeurs d'Ontario, leur demandant d'aider à rendre disponibles des travailleurs pour la moisson. La même organisation sera mise sur pied dans Québec.

On demande aux employeurs de donner par écrit une permission de s'absenter aux hommes qu'ils peuvent libérer temporairement pour le travail de la moisson en Ontario, et aux femmes pour la cueillette des fruits. La lettre indique qu'il n'y a aucune intention d'entraver la production du matériel de guerre requis d'urgence. Mais comme il faut absolument sauver les récoltes on demande avec instance aux employeurs d'accorder un congé temporaire à leurs employés, quand c'est le moindrement possible.

La lettre signale aussi que le ministère du Travail, par suite d'un accord avec les chemins de fer, organisera une excursion pour la moisson aux Provinces de la Prairie vers la fin d'août et au commencement de septembre. L'on demandera à tout homme qui peut s'absenter de son travail d'aller aider la récolte dans les Prairies de l'Ouest.

Quoiqu'on demande des hommes qui ont une certaine expérience des travaux de ferme, l'on acceptera tout homme en bon état physique dont les employeurs peuvent se dispenser.

M. MacNamara, en commentant la lettre, a déclaré qu'on invitera les employeurs dans les autres provinces à donner aux hommes dans leurs régions des permissions d'absence pour travailler à la récolte. On est à préparer des lettres destinées aux employeurs des autres provinces.

Club Saint-Louis
Tél.: 4-4581
RENDEZ-VOUS DES CANADIENS FRANÇAIS
Gymnase, Badminton, Billard
Quilles, Rafraîchissements,
Ping-Pong
Salle de réception pour les cercles
Salle de lecture

KELLY'S RADIO SHOP
Service de réparation pour tout modèle par des experts.
Garanti de trois mois. Nous achetons, argent comptant, votre vieux radio.
Tél. 6-6381 129 rue Durham sud, Sudbury

SUDBURY ONTARIO
LEBEL & FILS
NETTOYEURS - TEINTURIERS
TEL. 5-5621 142 RUE EYRE

A. FOURNIER LTEE
ASSURANCES
FONDEE 1896
TEL. 7-7646 11 RUE ELM, EST

J.-B. DUCHARME
Service Funéraire
73 rue Beech Téléphone: 6-6302

Buvez les liqueurs douces
SILVER FOAM
Qualité supérieure
Sudbury Brewing and Malting Co. Ltd.
Tél. 7-7561 185, rue Lorne

Fashion Craft Shops Ltd.
(AUPARAVANT A 102 RUE ELM, EST)
est actuellement installé à
18 rue Elm, est, Téléphone 3-0523
Venez visiter notre nouveau magasin

LA VIE AGRICOLE

Le ver du chou

Les moyens répressifs contre les vers des choux devraient être appliqués dès que l'on s'aperçoit que les choux et les choux-fleurs sont attaqués. Cet insecte connu sous le nom de ver importé du chou, est une chenille d'un vert velouté qui perce de grands trous ronds en mangeant les feuilles des plantes et perfore souvent le centre de la pomme de chou. M. Alan G. Dustan, de la Division de l'entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, dit que le poudrage avec de l'arséniate de plomb et de la chaux hydratée est le moyen répressif le plus recommandé.

Il faut mélanger une partie d'arséniate de plomb avec six parties de chaux hydratée et poudrer les plantes lorsque les feuilles sont humides de rosée, de bonne heure le matin ou tard le soir. Il faut donner une attention spéciale à la partie centrale des choux et des choux-fleurs, car c'est là la partie préférée des insectes. On fera deux ou trois applications au besoin, en ayant soin d'appliquer la poudre dès que l'on s'aperçoit que les insectes ont commencé de se nourrir. La pulvérisation n'a pas donné de bons résultats à cause de la nature cireuse des feuilles.

S'il faut traiter les plantes peu de temps avant de les vendre, il vaut mieux employer de la poudre de derris fraiche sous forme de poudre. Cette substance, qui peut être achetée chez les grainetiers locaux, n'est pas toxique pour les êtres humains. Les remèdes recommandés pour les vers des choux sont également efficaces pour combattre d'autres insectes destructeurs qui attaquent les choux et les choux-fleurs, comme l'arpenteuse du chou et la fausse piéride.

Le déplacement des ruches

Le transport des abeilles à un rucher extérieur et vice versa, et les préparatifs qu'il exige sont l'un des travaux les plus difficiles d'un apiculteur. On a fait l'essai de toutes sortes de méthodes à la Station expérimentale fédérale de Kentville, N.-E., dit M. E. D. Graig, apiculteur en chef, où presque toutes les ruches sont tranportées en dehors du verger pendant la période de floraison, pour éviter que les abeilles ne s'empoisonnent en goûtant aux pulvérisations arsénicales.

Tous les préparatifs pour le transport des abeilles se font la veille du jour où les colonies doivent être transportées; on attache d'abord le plateau de base à la chambre de couvain au moyen de six crampons de 1½ pouces, deux de chaque côté et deux au fond. S'il y a sur la ruche une hausse de pleine profondeur ou demi profondeur, il suffira de six crampons pour le fixer solidement à la chambre de couvain; on met deux de ces crampons de chaque côté et deux au fond, à peu près à deux pouces des coins.

On enlève ensuite le couvercle de la ruche et l'on y met une sortie d'abeilles à grillage double que l'on fixe en place au moyen de quatre clous de 1¾ pouce. On enlève les sorties et l'on cloue à leur place sur les deux ouvertures un petit morceau de grillage. On remet ensuite le couvercle sur la ruche. Le meilleur moment pour faire cette opération est un milieu du jour, lorsque les abeilles volent librement.

Le soir, lorsque les abeilles se reposent et que toute activité a cessé dans la ruche, on ferme les entrées en clouant par dessus une tringle de bois de 2 pouces de largeur, 1½ pouce d'épaisseur et de la longueur exacte de l'entrée. Deux clous de 1¾ pouces aux deux extrémités tiendront cette tringle solidement, mais il ne faut pas les enfoncer entièrement, car il faut pouvoir les enlever sans difficulté lorsque les ruches sont mises sur leur nouveau support. Pour faciliter l'aération, on soulève le devant du couvercle au moyen d'un bloc de 2 pouces, que l'on place sur le bord de devant. Les colonies sont prêtes à être transportées à leur nouvel emplacement le lendemain matin. Avant de soulever les ruches pour les mettre sur les camions, on enlève les couvercles, faisant ainsi un bloc solide de ruches lorsque la charge est terminée, et elles sont moins exposées à se déranger au cours du transport. Si les ruches ne remplissent pas complètement le font du camion, on se sert des couvercles pour remplir l'espace vide; il n'y aura pas de risque que la charge glisse sur le fond du camion.

Lorsque les abeilles arrivent à leur nouvel emplacement et qu'on les ôte du camion pour les mettre leur nouveau support, on place un couvercle sur chaque ruche, juste avant d'enlever le Bloc qui obstrue l'entrée. Le moyen le plus commode de le faire est de soulever le bloc doucement avec un outil à rucher tout en se servant d'une abondance de fumée pour repousser les abeilles dans la ruche tandis que l'on fait cette opération. Si les ruches doivent être laissées dans leur nouvel emplacement deux ou trois semaines seulement, on laisse les grillages.

Le pouleiller le plus frais pour les volailles pendant l'été est celui qui est bien protégé contre le froid en hiver.

• •

Il faut nourrir les vaches laitières suivant les besoins de chacune d'elles. Les mêmes aliments doivent être donnés à des heures régulières. Les changements subits de nourriture causent non seulement une perte de poids et une diminution dans la production du lait, mais provoquent souvent des maladies.

• •

Si l'on veut obtenir de l'orge de haute qualité, il ne faut pas la récolter avant qu'elle ait atteint sa pleine maturité. L'orge coupée avant qu'elle soit mûre se détériore beaucoup, le rendement est ainsi abaissé, les grains se noircissent et il en résulte un pauvre classement.

• •

Comme les prévisions sont encourageantes pour la récolte de blé au Canada et que l'on prévoit une récolte d'un milliard de boisseaux aux Etats-Unis, la crainte en ce qui concerne la provision de blé pour l'année de récolte 1944-45 a été en grande partie dissipée. Revue mensuelle sur la situation du blé.

Blezard Valley

Dimanche le 16 juillet à la messe de huit heures, en l'église Notre-Dame-du-Rosaire, M. l'abbé Filiatreault bénissait le mariage de Mlle Marie-Anne Laurin, de Chelmsford à M. Duval de Noëlville. La ravissante mariée, vêtue d'une longue toilette blanche, entra au bras de son frère Edouard. Elle portait un lang voile retenu sur sa tête par un halo, et un livre d'heures. M. Duval servait de témoin à son fils. Après la cérémonie religieuse, une réception fut donnée par les parents de la mariée. Ensuite le jeune couple partit pour Noëlville.

VA-ET-VIENT

M. Maurice Clouthier, soldat de l'armée canadienne depuis quelques années, visitait ses parents ces jours derniers.

Mlle Cécile Langdon est retournée à Toronto après avoir passé une semaine avec ses parents, M. et Mme Bert Langdon.

Mme Lemieux, de Toronto, passe quelques temps avec sa mère, Mme J. Langdon et sa soeur Rachel.

M. Magloire Rainville, de Montréal, rendait visite à son frère, Siméon Rainville, père.

En visite au presbytère, la semaine dernière, M. l'abbé Lucien Cholette, de Lavigne, Mlles Hélène, Armande, Huguette Filiatreault, Dame Aurèle Gagnon et son fils Michel, de Verner; M. Israël Venne, d'Alban, Mme Armand Filiatreault, son fils Roger et sa fille Juliette, de North Bay.

BAPTEMES

A M. et Mme René Labelle (Rita Rémillard) est né un fils le 5 juillet, baptisé le 9 sous les prénoms de Joseph-Jules Gaëtan. Parrain et marraine, M. et Mme Jules Labelle.

Est née le 4 juillet à M. et Mme Paul Rainville (Gertrude Couillard) une fille, baptisée le 9 sous les prénoms Marie- Béatrice-Pauline. Parrain et marraine, M. et Mme Siméon Rainville, oncle et tante de l'enfant.

A M. et Mme Louis Rainville (Claire Bertrand) est né un fils, le 13 juillet, baptisé sous les prénoms Joseph-Thomas-Guy. Parrain et marraine, M. et Mme Thomas Bertrand, grands-parents de l'enfant.

FIELD

Dernièrement eurent lieu les funérailles de M. Joseph Labrosse époux de Emilia Lavigne. Il laisse, outre son épouse, cinq fils: Joseph Laurier, Omer de Field, Pierre, de Mattawa, Paul, de North Bay; trois filles, Aurore (Mme Cyril Rochefort), Rose-Anna (Mme Télesphore Laforge), Béatrice (Mme Lucien Lavigne).

Le convoi funèbre partit du domicile du défunt pour se rendre à l'église de Field où la levée du corps fut faite par M. l'abbé A. Prieur, curé de la paroisse. Le service fut chanté par M. l'abbé Prieur, également. L'inhumation eut lieu au cimetière de la paroisse.

NAISSANCES

A M. et Mme Arthur Hérard, un fils, baptisé Joseph-Claude-Avila. Parrain et marraine, M. et Mme Avila St-Georges, grands-parents de l'enfant.

A M. et Mme Arthur Robitaille, une fille, baptisée Marie-Marguerite-Gisèle. Parrain et marraine, M. Marcel Filion et Mlle Irène Lavergne.

A M. et Mme Marshall Perry, une fille, baptisée Marie-Rachel. Parrain et marraine, M. et Mme Léo Sharkey.

A M. et Mme Edmond Paquette, une fille, baptisée Marie-Aurore-Irène. Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Paquette, oncle et et tante de l'enfant.

MARIAGE

Mardi matin avait lieu le mariage de Mlle Yvonne Hébert, fille de M. et Mme Arthur Hébert, avec M. Conrad Poulin, fils de M. et Mme Philibert Poulin, de Saint-Côme Linière, Qué. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. l'abbé J.-A. Prieur. La mariée était accompagnée de son père et M. John Lafleur, de Sturgeon Falls, servait de témoin au marié. Après une réception chez M. et Mme Henri Hébert, les nouveaux époux partirent pour Timmins, Ont.

VA-ET-VIENT

M. et Mme David Lafrance, de Timmins, Ont., M. et Mme Romuald Lafrance, de Détroit, M. et Mme Simon Lafrance, de Windsor, rendaient isite aux familles Wilfrid et Ulric Quenneville.

M. et Mme Willie Brunette, Mlle Florence Brunette et M. Jos Villeneuve, de Sudbury, visitaient des parents et amis de Field, dimanche dernier.

Mlle E. Lafleur, M. A. Courville et M. John Lafleur, de Sturgeon Falls, étaient de passage à Field, à l'occasion du mariage Hébert-Poulin.

M. et Mme Arthur Legault et leurs enfants sont revenus d'un voyage à Montréal et à St-André-Avelin.

Mme François Desjardins et son frère, M. Marcel Vézina sont partis pour un voyage à Détroit, Michigan.

Mlle Jeanne d'Arc Schryer, de Sudbury, a passé quelques jours chez ses amis à Field.

M. Nelson Cholette, de Halifax, N.-E., passe quelque temps dans sa famille à Field.

Mme Yvonne Laronde et ses deux filles, Rita et Françoise, de Sudbury, sont chez M. et Mme Z. Vinet.

M. et Mme Jean Quenneville, de Sudbury, ont visité la famille Aurèle Quenneville.

M. et Mme Josaphat Pigeau, M. et Mme Raymond Roy, M. et Mme Isaie Laplante et M. Aldoria Pigeau ont rendu visite à M. et Mme Joseph Laplante à North Bay.

Mme Albert Lavallée et ses filles Thérèse et Lucille, de Verner, visitent ses parents de Field.

Les soldats Bob Morrison, John Major, Alfred Larocque et Simon Miron ont passé quelques jours dans leurs familles.

Il faut atteler son char à une étoile. — Emerson.

LE FOIN DANS LES PROVINCES DE L'OUEST

Une nouvelle ordonnance, émise aujourd'hui par la Commission des Prix et du Commerce apporte quelques changements aux prix maxima du foin, vendu dans les trois provinces des Prairies et en Colombie Britannique.

LAITERIE STANDARD

Lait — Crème

260 rue Victoria Tél. 6-5362

Chronique des Pasquier

Par Georges DUHAMEL de l'Académie Française

Pour public averti

LE NOTAIRE DU HAVRE
LE JARDIN DES BETES SAUVAGES
VUE DE LA TERRE PROMISE
LA NUIT DE LA ST-JEAN
LE DESERT DE BIEVRES
LES MAITRES
CECILE PARMI NOUS
LE COMBAT CONTRE LE OMBRES
SUZANNE ET LES JEUNE HOMMES
LA PASSION DE JOSEPH PASQUIER.

Chaque volume $1.25 au comptoir; $1.35 par la poste. La série $12.00 franco.

LIBRAIRIE LOISIRS

SI VOUS VOULEZ ETRE ASSURE D'UN PRIX AVANTAGEUX POUR VOS

BLEUETS

EXPEDIEZ-LES A UNE COMPAGNIE ETABLIE ET SURE

S. MARLOW & CO. Limited

80 rue Colborne - Toronto

L'ACTION VAUT PLUS QUE LES MOTS
INFORMEZ-VOUS AUPRES DE NOS EXPEDITEURS SATISFAITS

Cartes d'avis mis à la poste dès que vos bleuets sont vendus

PAIEMENT PROMPT PAR MANDAT DE POSTE OU CHEQUE

Attention spéciale aux marchands et acheteurs.

Ecrivez-nous pour renseignements.

Estampes d'expédition gratis.

Les conséquences politiques de la paix

Par Jacques BAINVILLE

Le livre de Jacques Bainville s'adresse aux milliers de lecteurs soucieux de connaître les principes qui auraient pu épargner au monde le fléau de la guerre. Dans une analyse particulièrement lucide, le célèbre historien se penche sur le Traité de Versailles et montre que les erreurs de ce traité sont directement responsables de la guerre actuelle. C'est le livre d'un prophète et, à ce titre, c'est une oeuvre indispensable à qui s'intéresse aux problèmes de l'après-guerre.

Volume de 250 pages.

Au comptoir $1.25, par la poste $1.35.

En vent à la librairie "Loisirs".

Wagon-hôpital livré au gouvernement par le C.P.R.

Le ministre de la Défense nationale, l'honorable J. L. Ralston, visitait ces jours derniers à Ottawa un autre wagon-hôpital que vient de livrer le Pacifique Canadien au gouvernement fédéral. C'est le troisième d'une série de six que cette compagnie a entrepris de construire à ses usines Angus, à Montréal, d'après les devis fournis par le Corps médical de l'Armée canadienne. Ces wagons, dont trois unités sont déjà terminées, sont organisés de la façon la plus moderne et sont de véritables hôpitaux roulants. Ils comptent chacun 28 lits et offrent toutes les facilités pour le soin des malades. L'honorable Ralston s'est déclaré très favorablement impressionné par l'excellent aménagement du wagon qu'il a visité et a dit qu'on ne saurait sûrement trouver rien de mieux pour le transport de nos soldats blessés ou malades. M. A. L. Sauvé, agent général du service de Voyageurs du C.P.R. à Ottawa et le colonel G. S. Currie, sous-ministre de la Défense, accompagnaient l'honorable Ralston dans sa visite du wagon-hôpital.

Le monde sportif

PAR CONRAD FORTIN

DANS LE CIRCUIT NICKEL BELT

Dans le domaine de la balle-molle, le Silver Foam a remporté deux éclatantes victoires au cours de la semaine dernière, maîtrisant tout d'abord le C.I.O. au compte de 12 à 8 et ensuite remportant la palme contre les protégés de Henry Dunn par un pointage de 10 à 6. Dans le premier engagement, le C.I.O. semble avoir un avantage définitif à la 8ième manche alors qu'il menait 8 à 7, mais les gars de Louis Clément enregistrèrent 5 points dans la manche suivante pour s'assurer un triomphe.

Batteries: Silver Foam: Fortin, Wallace et Défant. Local 598: Faubert et McDougal.

Les partisans des Shamrocks furent étonnés de voir leur équipe succomber aux mains du Silver Foam dans la seconde joute de la semaine. Les gagnants exposèrent une tenue exceptionnelle au champ, ce qui permit à Johnny Wallace de n'accorder que 6 coups sûrs aux meneurs de la ligue. Pour les vaincus, George Hastie se distingua au premier but alors qu'il réussit plusieurs arrêts magnifiques.

Batteries: Silver Foam: Wallce et Défant; Shamrocks: McIntyre et Wherry.

• •

Le Silver Foam a perdu, dimanche soir, les services de l'un de ses lanceurs dans la personne de Johnny Wallace qui a dû se rapporter à l'armée canadienne. Wallace ne jouissait que d'un congé temporaire. Son absence ne laisse le Silver Foam qu'avec un lanceur régulier, C. Fortin, et un lanceur de relève, L. Prete.

• •

La course au championnat dans la ligue senior de baseball se complique davantage alors que Coniston, Copper Cliff, Creighton et Frood ont des moyennes presqu'identiques. Les Cubs de Creighton, sous l'habile direction de Normie Hann ont fait le plus de progrès en sortant de la "cave" dans le classement pour être remplacés par les Tigres de Frood, dont la tenue a été peu brillante dernièrement.

• •

ICI ET LA DANS LES MAJEURES

Les Royaux de Montréal sont retournés dans la deuxième division du classement de la ligue Internationale samedi dernier. On a peut-être trop loué la gérance de Bruno Betzel il y a quelques semaines.

• •

Les Cardinaux de St-Louis ont trouvé une autre recrue pour remplacer George Munger, maintenant soldat américain. Le nouveau venu dans le camp de Billy Southworth est Ted Wilks, un jeune lanceur qui a 8 victoires à son crédit contre 1 défaite au monticule.

• •

Chet Ross, voltigeur des Braves de Boston, devra se rapporter à l'armée américaine sous peu.

• •

Stan Musial est premier frappeur dans la ligue Nationale avec une moyenne d'environ .355 tandis que Bobby Doerr domine dans la ligue Américaine avec une moyenne d'environ .340.

Le 7 août prochain

LA LEGION CANADIENNE

tiendra une fête champêtre au

PARC "QUEEN'S ATHLETIC"

VOUS ETES TOUS CONVIES

Il y aura des divertissements de toutes sortes. Des parties de boxe en plein air vous amèneront dix boxeurs de l'extérieur, ce qui sans doute, rehaussera tout le programme.

Si vous aimez les jeux de hasard, venez jouer au bingo, à la roue de fortune.

DONNEZ-VOUS UN RENDEZ-VOUS AU

PARC "QUEEN'S ATHLETIC"

Pour la grande fête de la "Légion CANADIENNE"

Lundi le 7 août

Gaspillez-vous l'argent

qui vous protégerait du froid?

DES FAITS A PROPOS DU

"HOME INSULATION"

ECONOMISE LE COMBUSTIBLE — l'isolant en laine minérale se paie d'elle-même sur les économies que vous ferez. Posez ce matériel aujourd'hui et économisez le combustible sur la durée de votre maison.

REDUIT LES COURANTS D'AIR — cet isolant élimine la cause de nombreux courants d'air... agit donc ainsi pour le bien et la meilleure santé de la famille.

DONNE UNE CHALEUR EGALE — cet isolant garde les planchers chauds et sans dangers pour les enfants... égalise la température dans toutes les chambres.

PEUT ETRE FAIT RAPIDEMENT — sans bruit ni embarras, vous pouvez garnir votre chez-vous de l'isolant "Rock Wool" avec rapidité et bons résultats

COUTE PEU — l'isolant "ROCK WOOL" se paiera rapidement avec les économies sur le chauffage.

ISOLANT "GYPROC WOOL"

La laine isolante Gyproc est taillée en rectangles applatis, très flexibles, avec couverture-dos en papier pour plus de facilité.

Epaisseur de 2 et 3 pces, et deux grandeurs, 15X24", et 15X48".

Epaisseur 2", paquet contenant 60 pds carrés $3.00

Epaisseur 3", paquet contenant 40 pds carrés $2.80

COCHRANE-DUNLOP HARDWARE LIMITED

Tél. 4-4255 SUDBURY

J.-E. LACOURCIERE

AVOCAT

10 ELM, E. SUDBURY

TEL.: 8-8221

St-Jean-de-Brébeuf

REUNIS APRES UNE SEPARATION DE 23 ANS

M. J.-R. Marcotte, de 219 rue King, se rendait à Montréal dernièrement afin d'assister au jubilé d'or d'une de ses soeurs, Rév. Soeur Marie-Archibald, de l'Ordre des Saints Noms de Jésus et de Marie. Elle entrait en religion le 25 août 1892. Après son noviciat de deux ans, elle fut reçue dans l'ordre en l'année 1894.

Par la même occasion, M. Marcotte rencontrait deux autres de ses soeurs, aussi religieuses du même Ordre, Rév. Soeur Marie-Aurélius et Rév. Soeur Marie-Jules de Rome. Cette réunion avait lieu après une séparation de 23 ans.

La semaine dernière, M. Marcotte revenait à Sudbury accompagné des trois religieuses qui passeront deux semaines dans sa famille. A cette occasion, onze des enfants de M. et Mme Marcotte avaient le plaisir de se rencontrer "à la maison". Parmi eux on remarquait un fils venant de la Nouvelle-Ecosse et un autre de Toronto. Un membre seulement de la famille demeurant à Hamilton fut dans l'impossibilité de se rendre pour la réunion de famille.

Les trois religieuses sont institutrices. Sr Marie-Aurélius, au couvent St-Bruno, Sr Marie-Archibald, au couvent St-Paul, tous deux près de Montréal, et Sr Marie-Jules de Rome au couvent Mont-Royal à Montréal.

Avant de venir à Sudbury les religieuses visitèrent une de leurs soeurs, Mme Camille Charlebois à Cornwall. Elles ont aussi un frère, William, à Lancaster, et une autre soeur à Alexandria.

Elles sont les filles de feu M. et Mme Jules Marcotte, de Lancaster, Ont.

Mlle Diane Lemieux visite actuellement des parents et amis à St-Charles.

M. Fernand Hotte, de Sturgeon Falls, passe ses vacances à Sudbury.

M. Léonard Chevrier, de Hearst, visite des parents et amis ici.

M. et Mme Edgar Trudel, ainsi que leur fillette, partaient vendredi soir pour Cache Bay, où ils visiteront des parents.

M. Charles Goudreault, professeur à la Haute Ecole de Sturgeon Falls, était de passage ici samedi dernier, en route pour Niagara-on-the-Lake.

M. Hector Philipps, de Sturgeons Falls, visitait des amis ici. Il était en route pour Nobel.

M. Dollard Levack, employé chez Salem Cartage, passait la fin de semaine à Sturgeon Falls.

Sertisseuses "Victor"

MENAGERES, SOYEZ PREVOYANTES; FAITES DES CONSERVES—Après plusieurs années d'expérience dans la fabrication de la machinerie pour la mise en conserve, nous mettons sur le marché la Sertisseuse Victor qui sera à la plus grande satisfaction des ménagères pour la mise en conserve domestique. Le travail en est très simple, donnera entière satisfaction, et sauvera du temps. Sertisseuse Moderne Spéciale Fournie avec disques pour fermer les boites no 2, 2½ et 4, $19.75; Sertisseuse "Victor". Pour couper, reborder et fermer les boites no 2, 2½ et 4, $14.50. Vous pouvez vous procurer ces machines chez M. ERNEST PATENAUDE, STURGEON FALLS, ONT., Tél. 158 ou écrire C.P. 237.

La deuxième série de cinq coupons de sucre pour confitures, numérotés F6 à F10 du carnet de rationnement no 3, sont maintenant valables, annonce aujourd'hui l'Administration des vivres de la Commission des Prix et du Commerce.

Théâtre CAPITOL Sudbury

LUN. - MAR. 7 et 8 août

DICK POWELL—HEDY LAMAR

Dans

" HEAVENLY BODY "

MER. JEU. VEN. SAM. 9, 10, 11, 12, août

Robert Walker

Dans

" Private HARGROVE "

Au REGENT

JEUDI, VENDREDI, SAMEDI, LES 3, 4 ET 5 AOUT

LARCENY WITH MUSIC

Avec ALLAN JONES et ALVINO REY et son orchestre

Aussi—GENE AUTRY—dans

BOOTS AND SADDLES

THEATRE RIO

SUDBURY ET LEVACK

261 rue Hazel Sudbury Ont.

JEUDI, VENDREDI, SAMEDI LES 3, 4, 5 AOUT

BEAUTIFUL BUT BROKE

JOAN DAVIS

HAPPY SERVES A WRIT

BILL BOYD

"ROOM AND BOARD"—Caricature

NOUVELLES et Chapitre 5 de la série "Captain MIDNIGHT"

Vendredi soir, le 4 août "REVIVAL"

"CAPTAIN FURY" avec Brian Aherne

LUNDI, MARDI, MERCREDI Les 7—8—9 AOUT

LOST ANGEL

avec MARGARET O'BRIEN

ET

TENDER COMRADE

avec GINGER ROGERS

Caricature: "MY LITTLE BUCKAROO"

Au GRAND

JEUDI, VENDREDI, SAMEDI, LES 3, 4, 5 AOUT

HENRY ALDRICH SWINGS IT

JIMMY LYDON

TEXAS MASQUERADE

WM BOYD (Hopalong Cassidy)

CARICATURES et un chapitre de la SERIE

LUNDI, MARDI, MERCREDI, LES 7, 8, 9 AOUT

Are These Our Parents?

(L'histoire honteuse de nos temps)

Detective Kitty O'Day

JEAN PARKER

DERNIERES NOUVELLES